

# RAPPORT ANNUEL

# 20



# 22

# RAPPORT ANNUEL 2022

## EDITO

Chers lectrices et lecteurs, pour cette nouvelle année 2022, nous avons voulu innover en vous proposant un rapport d'activité nouvelle formule : nouvelle présentation, contenu étoffé, informations détaillées. Tout cela pour un objectif : **mieux faire connaître l'action de notre communauté de communes en rendant l'information la plus claire et accessible possible.**

Ce rapport illustre aussi le travail de nos agents. Au quotidien, ils s'investissent dans les missions qui leur sont confiées et ce document met en lumière toutes leurs actions et réalisations, qui sont très souvent méconnues.

2022 est une année importante car elle marque en particulier l'aboutissement de notre projet de territoire et la confirmation de quelques-uns de nos projets phares. Je vous laisse le découvrir dans les pages qui suivent. Très bonne lecture.

Le Président,  
Bernard PLANO

Ce rapport est organisé par thèmes pour faciliter la lecture :

1. TERRITOIRE ET ADMINISTRATION
2. ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
3. ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES
4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE
5. SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

### Le territoire



### Les ressources humaines



### Le développement économique



### L'habitat



### Le centre aquatique intercommunal



# SOMMAIRE

Les compétences de la CCPL

**6**

L'organisation politique

**7**

Le répertoire des élus

**8**

Le fonctionnement de la CCPL

**10**

L'exercice budgétaire

**15**

Les autres fonctions support

**20**

L'agriculture

**23**

Bois-Forêt

**24**

Le tourisme

**33**

Les politiques contractuelles

**41**

Le SPANC

**46**

Le projet de Territoire

**47**

L'environnement

**52**

Les déchets

**53**

Les sentiers de randonnée

**54**

L'urbanisme

**56**

La mobilité

**60**

La convention CAF  
Convention Territoriale Globale

**67**

L'accueil des gens du voyage

**68**

Le services mutualisés

**70**

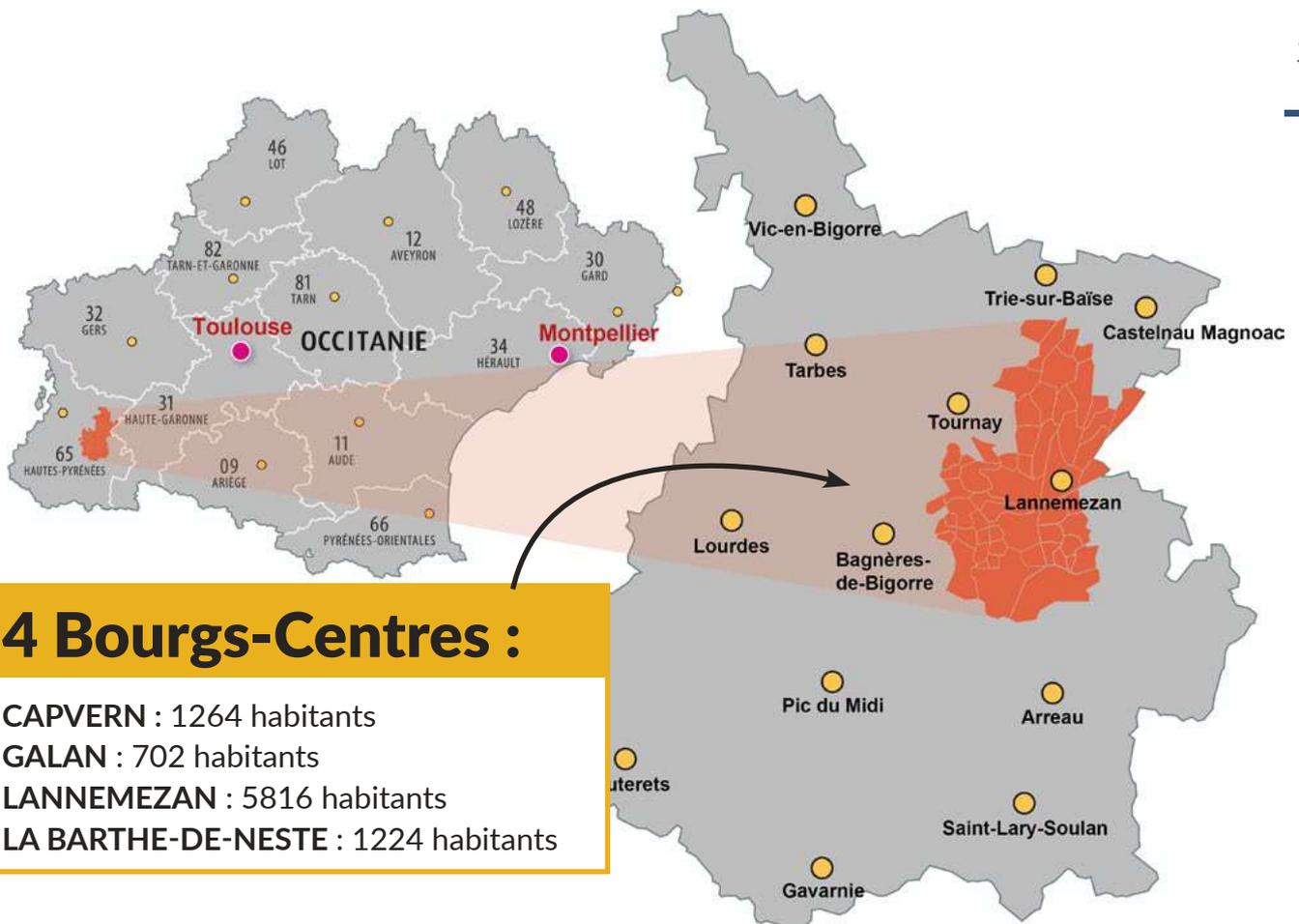


# TERRITOIRE ET ADMINISTRATION

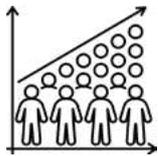
## PORTRAIT DE TERRITOIRE

*La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) regroupe 57 communes et un bassin de population de l'ordre de 18 000 habitants.*

C'est un territoire où il fait bon vivre, face aux Pyrénées, tout proche des nombreuses stations touristiques et thermales. Le territoire est situé sur un carrefour qui a un accès direct à l'Espagne en empruntant le tunnel d'Aragnouet Bielsa, un raccordement direct à l'autoroute A64 avec deux échangeurs, des dessertes ferrovières et frêt ainsi qu'une proximité avec 3 aéroports internationaux.



## QUELQUES CHIFFRES



### La Population

**57** Communes  
**17765** habitants en 2019  
 25% <30 ans et 37% >60 ans



### L'Habitat

**11192** logements en 2019  
**8323** résidences principales  
**1752** résidences secondaires



### L'Economie

**163** entreprises créées en 2021  
**7 198** emplois en 2019 dont 5 956 salariés (1017 emplois dans l'industrie)  
**5,4** Millions d'euros de retombées économiques annuelles liées au tourisme



### L'Environnement

**14 200** hectares de forêt, **22** ZNIEFF et **3** sites Natura 2000  
**250** Millions de m<sup>3</sup> d'eau acheminés par le canal de la Neste  
**11%** des besoins en énergie du territoire sont produits en énergies renouvelables locales.



### Les Services

**48** assistants maternels (**175** places agréées) et 1 REP.  
**15** communes avec école et 1248 élèves accueillis.  
**3** déchetteries  
**1** hôpital

# LES COMPÉTENCES DE LA CCPL

Au 1er Janvier 2022



## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Gestion des déchets des ménages et déchets assimilés
- Développement économique  
Aménagement, entretien et gestion de la Z.A du CM10, actions de développement économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire.
- Aménagement de l'espace communautaire via les documents d'urbanisme et le PLUI
- Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lannemezan
- Promotion du tourisme via l'Office du Tourisme Coeur des Pyrénées
- Gestion du milieu aquatique et prévention des inondations (GEMAPI)

## COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Action sociale d'intérêt communautaire à travers la gestion des activités extra-scolaires (centres de loisirs)
- Construction et exploitation d'un centre aquatique intercommunal
- Politique du logement et de l'habitat d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise d'énergie
- Cotisations au SDIS
- Service public d'assainissement non collectif
- Gestion des sentiers de randonnées à vocation intercommunautaire
- Aménagement, entretien et gestion de sites touristiques (Gouffre d'Esparros, Espace Préhistoire de Labastide et Moulin des Baronnie)
- Politiques de mobilité en délégation de la Région Occitanie



# L'ORGANISATION POLITIQUE



La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, aux cotés de ses communes membres, assure la gestion des services publics essentiels pour les habitants et met en oeuvre des projets structurants.

Ces projets participent aussi bien à l'amélioration du quotidien de la population qu'au rayonnement du territoire.



**82 SIÈGES**

## Le conseil de communauté

Le conseil communautaire définit la politique communautaire. Il vote le budget et les projets proposés par le Bureau et les commissions thématiques. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la communauté de communes.

## Les commissions

Elles sont animées par leur vice-président référent et sont chargées de préparer les dossiers en amont et de faire des propositions..

### **4 Commissions thématiques**

Environnement et transition verte / Attractivité et développement / Action sociale / Cohésion et solidarité territoriale

### **2 Commissions internes**

Finance évaluation et prospective / Commission d'appel d'offre



**21 MEMBRES**

Le Président  
12 Vice-Présidents  
8 membres du bureau

## Le bureau

Le bureau se rassemble avant chaque conseil communautaire, se prononçant sur les réflexions menées au sein des commissions, votant les décisions sur les domaines où il a reçu délégation du Conseil de Communauté et proposant des délibérations au Conseil de Communauté.

## Les ateliers de travail

Certaines thématiques ont justifié la mise en place d'ateliers de travail qui font des propositions aux commissions thématiques. Plusieurs ateliers ont été réunis en 2022 : atelier tourisme, atelier centres de loisirs, atelier petite enfance, atelier sentiers de randonnées, atelier énergies, atelier mode de gestion du centre aquatique.

## ⋮ La conférence des maires

⋮ Elle se réunit tous les  
⋮ trimestres pour faire  
⋮ un point régulier sur le  
⋮ déroulement des dossiers  
⋮ du territoire, répondre  
⋮ aux questionnements des  
⋮ communes et débattre de  
⋮ tous les sujets d'intérêts  
⋮ communautaires.

## ⋮ Les réunions de concertation et d'information

⋮ Certains dossiers importants  
⋮ ont nécessité des réunions de  
⋮ concertation et d'information  
⋮ (dossiers économiques,  
⋮ centre aquatique, convention  
⋮ territoriale de gestion avec la  
⋮ CAF 65, etc.).

# LE RÉPERTOIRE DES ÉLUS

## LES VICES PRÉSIDENTS

Président de la Communauté  
de Communes du Plateau de  
Lannemezan

**Bernard PLANO**



**Philippe  
SOLAZ**

*1<sup>er</sup> Vice-Président*

Relations institutionnelles  
Projet de territoire  
Politiques énergétiques  
Technologies d'information et  
de communication



**Catherine  
CORREGE**

*2<sup>ème</sup> Vice-Présidente*

Aménagement du territoire  
Équipements structurants  
Logement et cadre de vie



**Alain  
PIASER**

*3<sup>ème</sup> Vice-Président*

Développement  
économique et  
attractivité



**Joëlle  
ABADIE**

*4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*

Activités extrascolaires  
Action sociale d'intérêt  
communautaire



**Valérie  
DUPLAN**

*5<sup>ème</sup> Vice-Présidente*

Agriculture  
et alimentation



**Roger  
LACOME**

*6<sup>ème</sup> Vice-Président*

Patrimoine et travaux  
Aménagement des zones  
d'activités



**Nicolas  
TOURON**

*7<sup>ème</sup> Vice-Président*

Tourisme  
Communication



**Céline  
CASSAGNEAU**

*8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*

Finances et évaluation  
Administration générale



**André  
RECURT**

*9<sup>ème</sup> Vice-Président*

Gestion durable des  
espaces Publics  
Aire d'accueil des gens  
du voyage



**Ludovic  
PONTICO**

*10<sup>ème</sup> Vice-Président*

Services aux communes  
Incendie et secours



**Serge  
SOHIER**

*11<sup>ème</sup> Vice-Président*

Environnement



**Régine  
SARRAT**

*12<sup>ème</sup> Vice-Présidente*

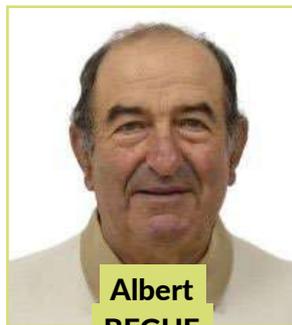
Solidarité et cohésion  
sociale  
Ecoles rurales

# LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



**Maurice  
LOUDET**

*1<sup>er</sup> Membre du Bureau*  
Politique des déchets et  
de la TEOM  
Soutien aux communes



**Albert  
BEGUE**

*2<sup>ème</sup> Membre du Bureau*  
Prospective fiscale  
Politiques à destination des  
entreprises et des industries



**Christiane  
ROTGE**

*3<sup>ème</sup> Membre du Bureau*  
Culture  
Sites Touristiques et  
patrimoniaux



**Laurent  
LAGES**

*4<sup>ème</sup> Membre du Bureau*  
Prospective territoriale en  
matière de santé



**Francis  
ESCUDE**

*5<sup>ème</sup> Membre du Bureau*  
GEMAPI  
Eau et assainissement  
Centre aquatique  
intercommunal



**Didier  
FAVARO**

*6<sup>ème</sup> Membre du Bureau*  
Soutien au développement  
des énergies renouvelables  
Sentiers de randonnée  
Mobilité



**Martine  
LABAT**

*7<sup>ème</sup> Membre du Bureau*  
Revitalisation des Bourgs  
Centres  
Développement des services  
à la population  
Vie associative et projets  
participatifs



**Jean-Bernard  
COLOMES**

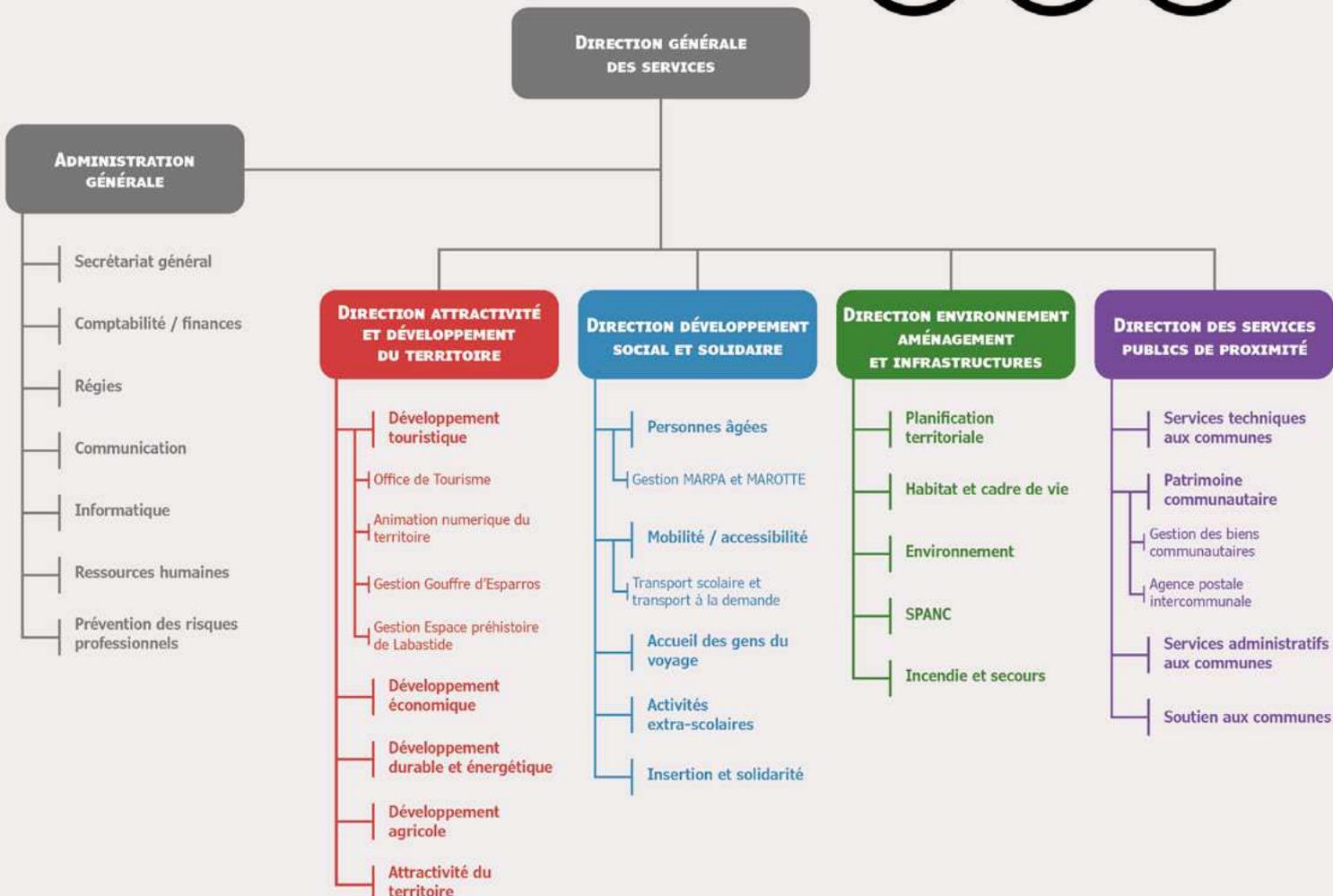
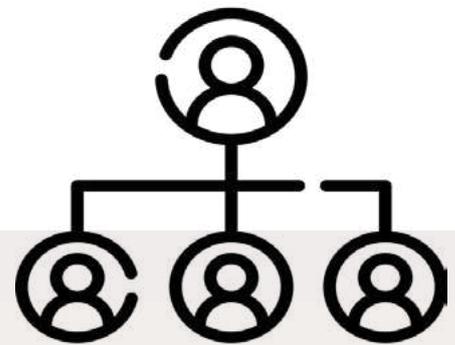
*8<sup>ème</sup> Membre du Bureau*  
Développement associé au  
tourisme  
Relations avec le thermalisme



*La vie de l'intercommunalité est construite autour de plusieurs services qui gèrent l'ensemble des actions et politiques votées préalablement par les élus.*

# LE FONCTIONNEMENT DE LA CCPL

L'organisation administrative et technique de la CCPL est en lien avec les politiques communautaires définies dans le projet de territoire. Cette organisation repose sur les compétences de la Communauté de Communes avec l'objectif d'améliorer la lisibilité de l'action publique et de favoriser la transversalité des services.



# LES RESSOURCES HUMAINES

La direction des ressources humaines gère plusieurs sujets en lien avec le personnel (gestion du temps, payes, formations, recrutements...) permettant de faire fonctionner les services de la collectivité.

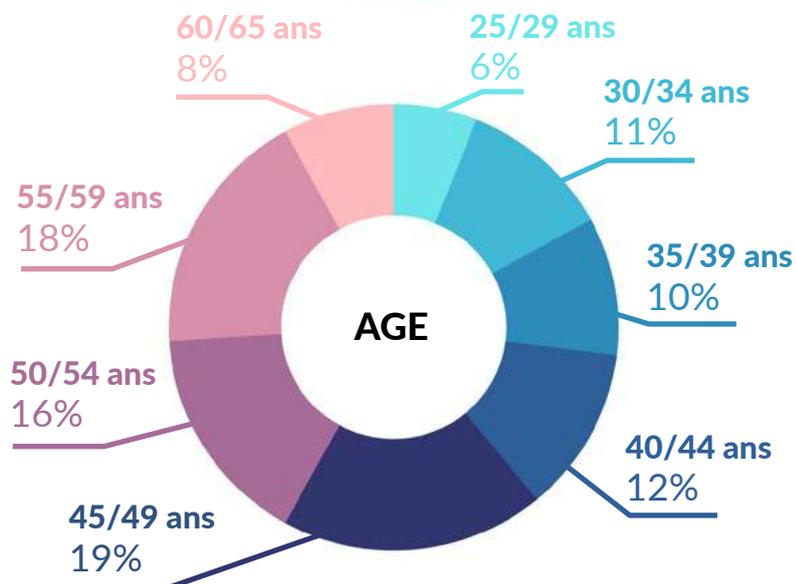
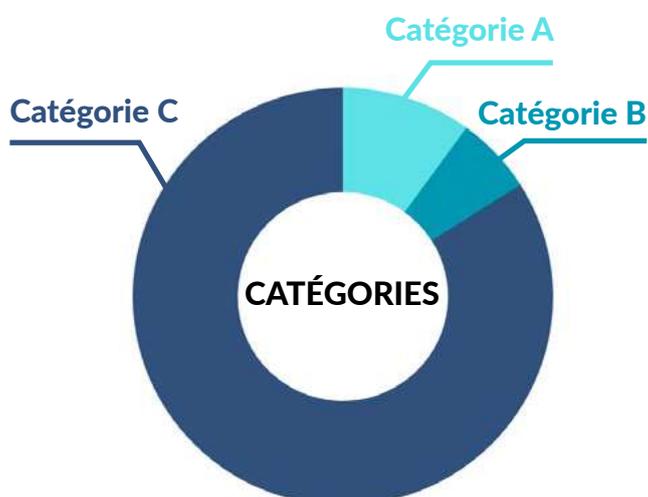
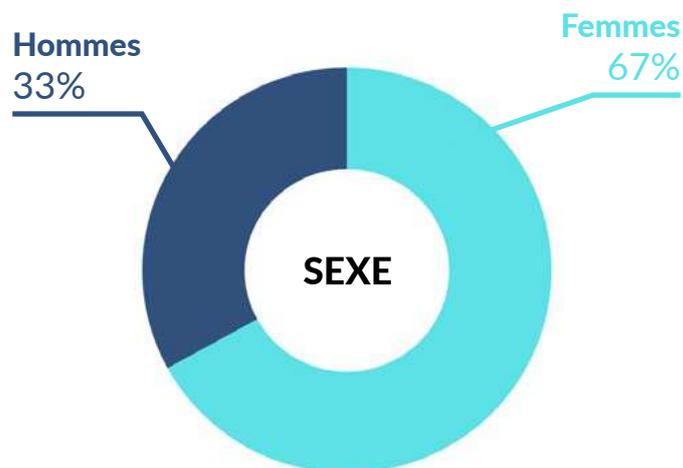
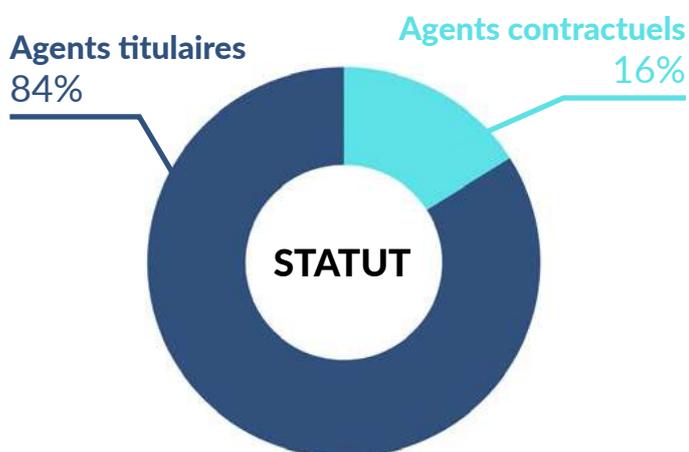


L'effectif intercommunal est organisé autour de pôles qui regroupent les grandes missions de la CCPL :

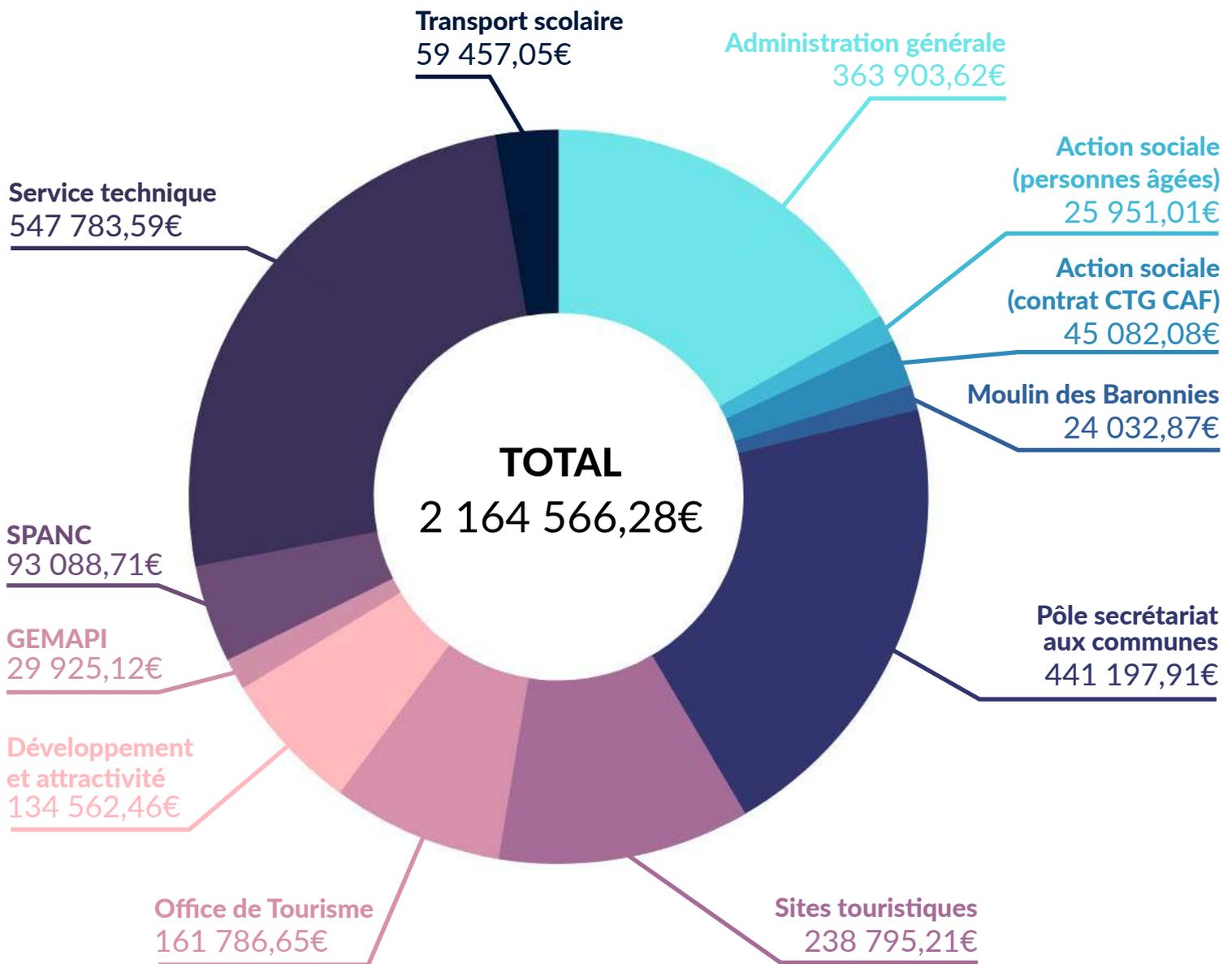
- Attractivité et développement du territoire
- Tourisme
- Développement social et solidaire
- Environnement, aménagement et infrastructures
- Services publics de proximité
- Administration générale

**67  
AGENTS**

dont 10 agents  
en disponibilité  
ou en détachement



# LES DÉPENSES DE PERSONNEL



## AUTRES CHIFFRES



**10 %**

part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents titulaires



**78 %**

des dépenses du personnel sont des rémunérations du personnel titulaire

# Les recrutements en 2022

Des profils et compétences en lien avec les priorités du projet de Territoire.

## 3 recrutements suite à des créations de poste

- une **chargée de mission développement énergétique** pour accompagner les projets d'aménagement économique et industriel;
- une **technicienne informatique** pour renforcer le service informatique qui intervient auprès de toutes les communes;
- une **chargée d'accueil touristique et de valorisation du patrimoine** qui contribue à développer les compétences et prestations de l'office de tourisme.

## 3 postes créés en 2022 dont le recrutement sera réalisé en 2023

- un **gestionnaire des activités tourisme, sport et loisirs** pour développer et qualifier les prestations du Moulin des Baronnie;
- un **chargé de coopération et d'animation sociale** pour impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits » définis dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF;
- un **agent en charge de l'animation du PLUI.**



- **Des recrutements** suite à des remplacements, des postes vacants, des accroissements temporaires d'activités, des besoins saisonniers, fins de contrats sur emplois permanents, fin de contrat d'apprentissage.

- 6 emplois saisonniers ont été pourvus pour l'animation et le fonctionnement des sites touristiques du Gouffre d'Esparros et de l'Espace Préhistoire de Labastide.

- **4 avancements de grade**
- **3 nominations stagiaire**

## LA FORMATION

30 agents ont participé à une formation, soit 53% de l'effectif rémunéré (hors agents en dispo ou détachement)

73,5 jours de formation dispensés par le CNFPT pour les agents CCPL  
Cela représente une moyenne de 2,5 jours de formation par agent formé



## AUTRES CHIFFRES



**33**  
contrats



**300**  
arrêtés



**1033**  
bulletins de salaire

# LES FAITS MARQUANTS



## Mutualisation de services

Près de la moitié des agents font partie de services mutualisés auprès des communes membres pour du secrétariat de mairie, de la comptabilité ou pour des missions techniques (espaces verts, bâtiments, entretien, école).

**44 communes ont recours au service administratif et comptable depuis 2019.**

Une réflexion est en cours pour définir un cadre stratégique commun aux secrétariats de mairies. Un état des lieux a été engagé en 2022 impliquant une rencontre individuelle avec toutes les communes sur les attentes et besoins du service. Il est prévu que cette réflexion aboutisse en 2023.

Pour les services techniques, une convention cadre a été adoptée pour fixer le fonctionnement et le coût du service mis à disposition des communes. Des tarifs ont été fixés pour chaque service : espaces verts, entretien du petit patrimoine bâti et entretien ménager.

.....

## Aménagement du temps de travail

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35h et un retour obligatoire aux 1607 heures. Pour être en conformité avec la loi, la CCPL a travaillé avec les représentants du personnel pour fixer à compter du 1er janvier 2022 un **nouvel aménagement du temps de travail à 35,5h par semaine** pour un temps plein et par conséquent la mise en place des RTT.

## Formation

En 2022, et conformément aux actions inscrites dans le cadre de ses Lignes Directrices de Gestion adoptées en janvier 2021, la CCPL a poursuivi la mise en place de ses outils et pratiques en matière de gestion des ressources humaines à travers la Formation.

Un Plan pluriannuel 2022-2024 de formation a été élaboré. Les 3 enjeux définis étant le développement des compétences métier, la prévention, l'hygiène et la sécurité au travail et l'accompagnement des parcours et de l'évolution professionnelle des agents.

Dans un souci de bonne gestion, transparence, équité et uniformité des pratiques, un règlement de formation a été adopté pour préciser les modalités de mise en œuvre du droit à la formation au sein de la CCPL.

.....

## Mise en place du télétravail

Très attendu par le personnel, le télétravail sera mis en œuvre dès le premier trimestre 2023. Ce dispositif s'adresse à tous les agents, fonctionnaires et contractuels, dont les missions sont télétravaillables et répondant à des critères d'éligibilité définis dans la Charte du télétravail. Un jour par semaine pourra désormais être télétravaillé.

Pour l'agent, l'enjeu est clair : meilleure qualité de vie au travail, limitation des déplacements (et économie de carburant) et pour la CCPL : modernisation des méthodes de travail, attractivité de la structure pour motiver l'accueil de futurs agents.

.....

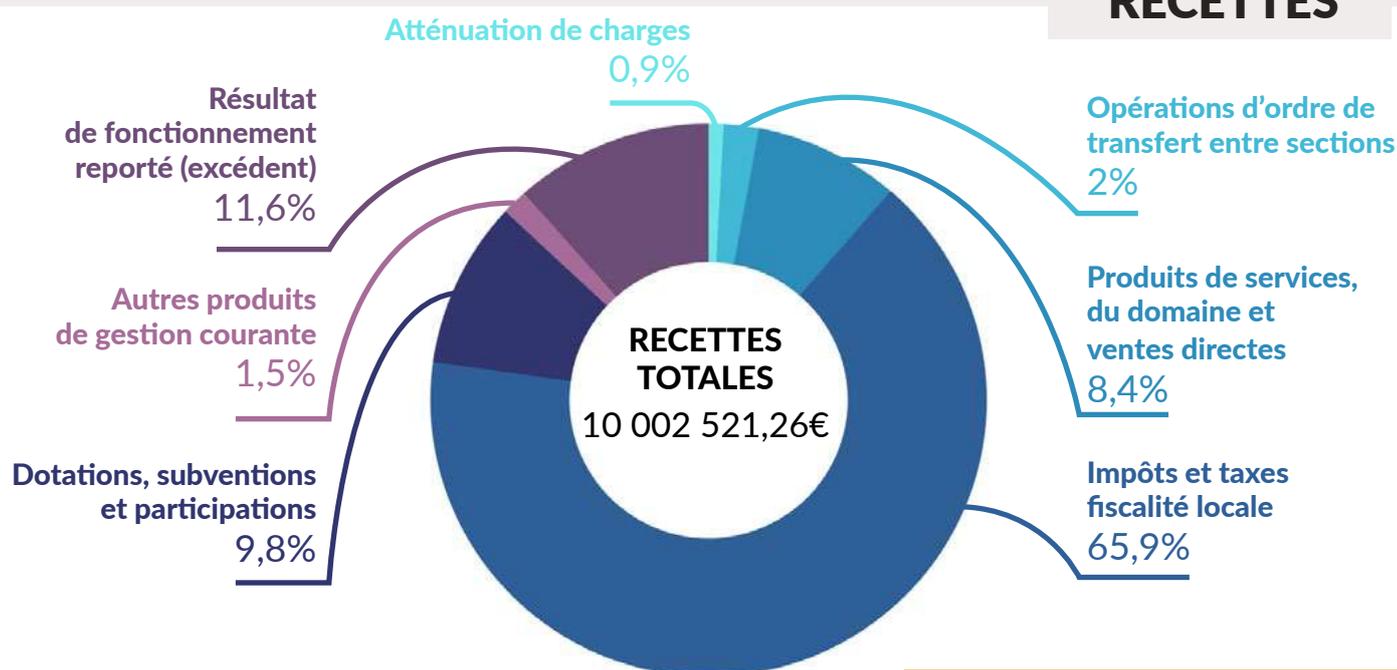
# L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022

Pour chaque budget, on distingue ce qui relève du fonctionnement (les opérations courantes nécessaires à la gestion quotidienne) et ce qui relève de l'investissement (les travaux d'équipement, de voirie, de maintien et/ou de renforcement du patrimoine mais aussi le remboursement de la part capital des emprunts en cours).



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

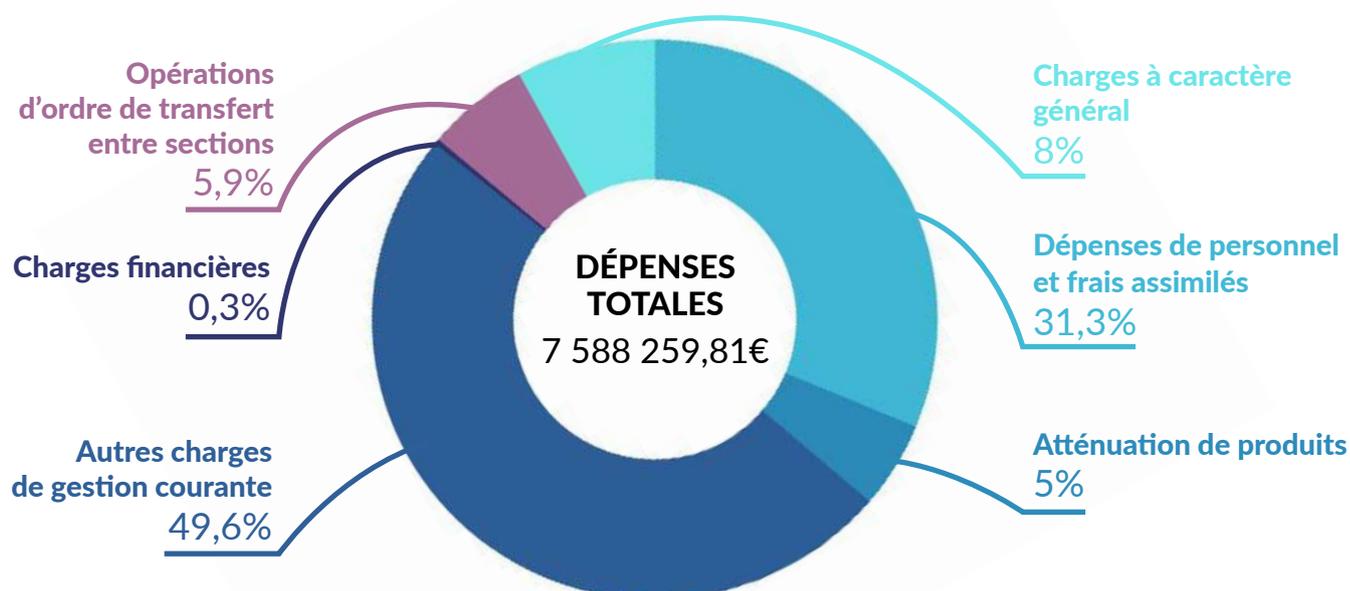
### RECETTES



**Résultat de l'exercice**  
**+ 2 414 261,45€**

dont 1 147 022,01€ de résultat reporté

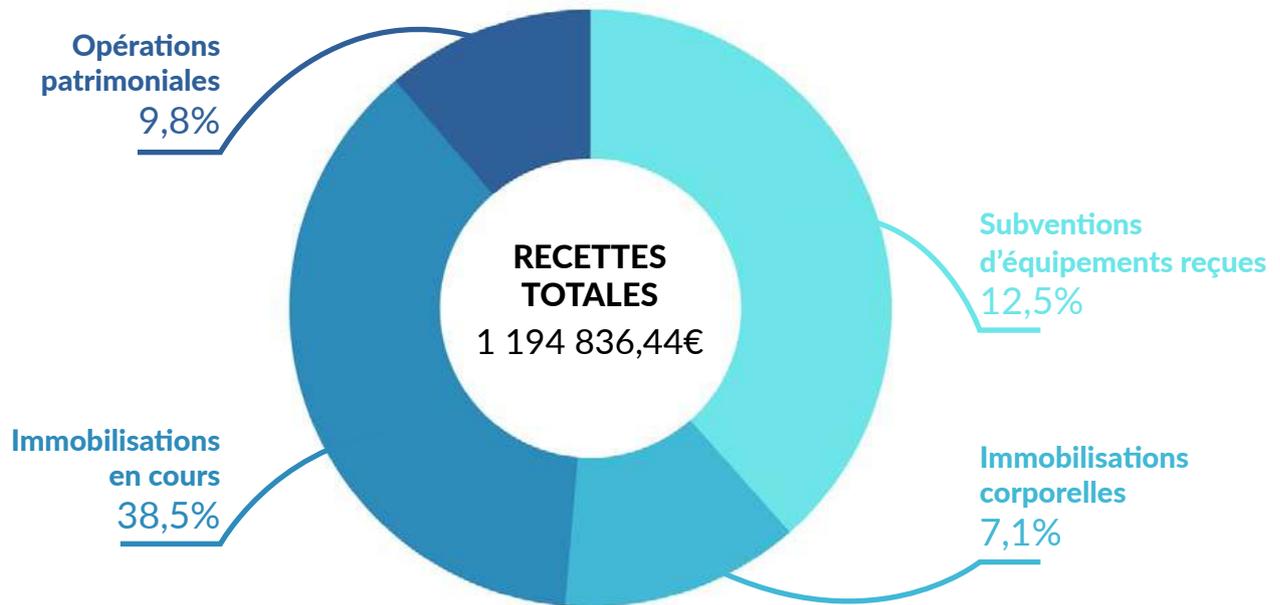
### DÉPENSES



**Le résultat de fonctionnement permet à la CCPL d'investir sur le territoire et de soutenir les politiques jugées prioritaires sur le mandat.**

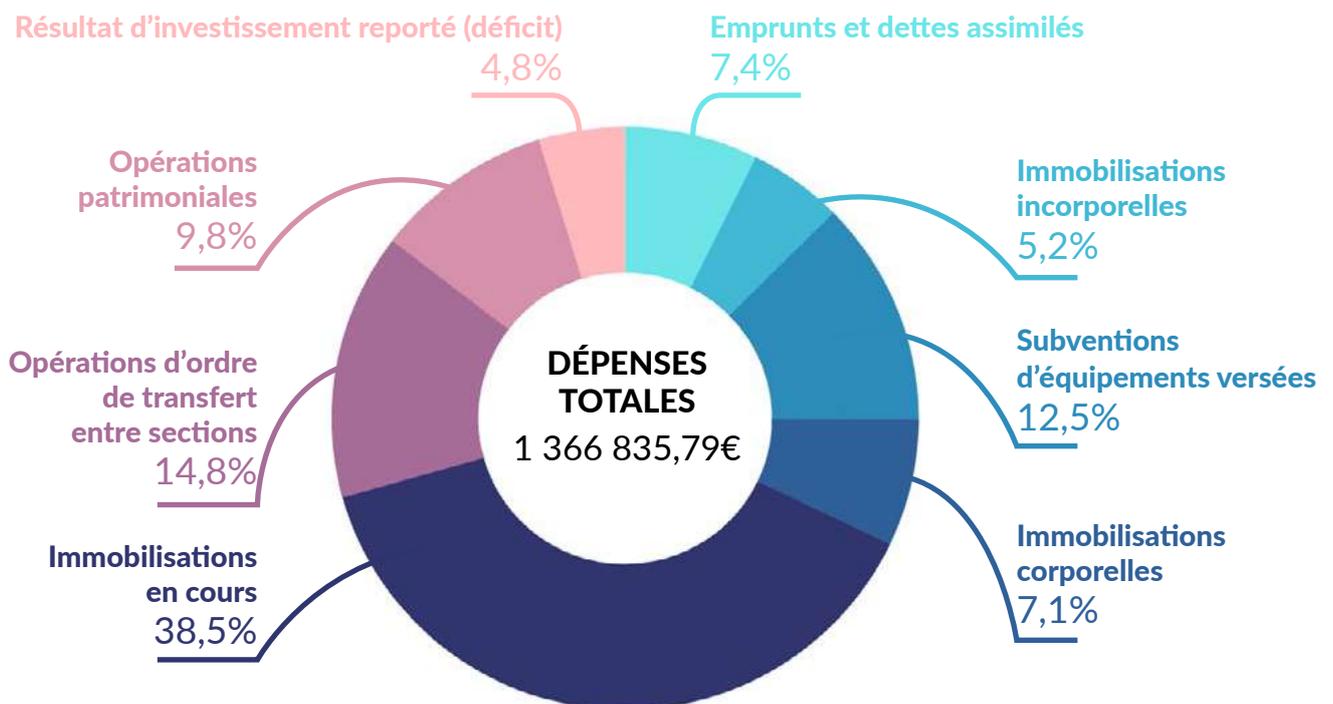
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES



**Résultat de l'exercice**  
**- 171 999,35€**  
Déficit

## DÉPENSES



## LA DETTE

### La Dette propre

En 2022, la communauté de communes n'a contracté aucun emprunt sur le budget principal.

Encours de dette au 31/12/2022	Taux	Nombre de contrats
728 238€	80% de la dette à taux fixe	16

### RATIO D'ENDETTEMENT 2022

Ratio de désendettement	Encours de la dette	Annuités
0,5 / années	41€ / habitant	7€ / habitant



## LES RESULTATS

Les résultats cumulés du budget principal de la communauté de communes ont évolué de la façon suivante :

Années	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
2018	1 222 027,90€	- 452 749,42€	769 278,48€
2019	1 111 650,83€	- 359 554,77€	752 096,06€
2020	1 294 046,02€	+ 105 344,58€	1 399 390,60€
2021	1 497 860,47€	- 65 030,46€	1 432 830,01€
2022	2 414 261,45€	- 171 999,35€	<b>2 242 262,10€</b>

Pour 2022, le résultat cumulé s'élève à plus de 2 Millions d'euros, signe de la bonne santé financière de la collectivité.

## LES FONDS DE CONCOURS

Il s'agit d'un fonds de soutien apporté par la communauté de communes à ses communes membres.

	2019	2020	2021	2022
Fonds de concours	146 854,71€	122 418,14€	127 383,31€	162 763€



## L'ÉPARGNE

La communauté de communes génère une épargne nette (hors budgets annexes à fiscalité dédiée) qui lui permet d'aborder les exercices budgétaires futurs, en ayant les capacités financières pour :

- réaliser un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) solide,
- soutenir les politiques jugées prioritaires sur le mandat (cf. projet de territoire),
- renforcer les équipes pour se donner les moyens de ses ambitions,
- faire face à d'éventuels rééquilibrages des finances publiques qui pourraient se traduire par de nouvelles réformes financières et fiscales.



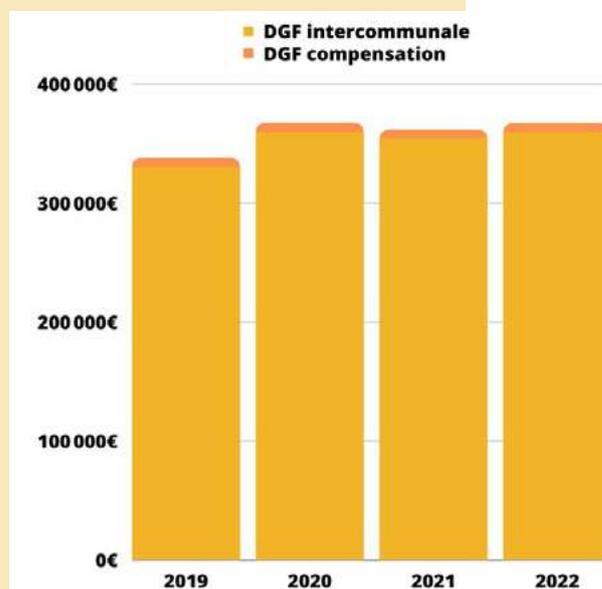
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>Produits de gestion</b>	6 785 323 €	6 747 522€	6 944 278€	7 128 929€	8 104 694€
<b>Charges de gestion</b>	6 244 775	6 287 353€	6 385 992€	6 696 614€	6 643 497€
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	540 548€	460 169€	558 286€	432 315€	1 461 197€
<b>CAF brute</b>	517 746€	516 789€	541 259€	413 523€	1 435 066€
<b>Annuités en capital de la dette</b>	109 445€	109 192€	113 446€	108 518€	100 462€
<b>CAF nette</b>	408 256€	407 597€	427 813€	305 007€	1 334 604€

## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

### La DGF comprend 2 parts :

La dotation d'intercommunalité est calculée à partir des critères suivants : population, potentiel fiscal par habitant et coefficient d'intégration fiscale.

La dotation de compensation comprend principalement l'ancienne compensation au titre de la "part salaires".





## LA COMMANDE PUBLIQUE

La passation des marchés publics doit respecter les principes et les règles de la commande publique selon le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Quels que soient leurs montants, les marchés publics respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Objet	Délibération	Attributaire	Montant du Marché HT
Marché transport à la demande - secteur Nord du territoire	2022-03B	BOUBÉE VOYAGE	27 460,16 € HT
Marché transport à la demande - secteur Sud Est du territoire	2022-04B	Régie des transports de Saint-Arroman	11 752 € HT
Étude de faisabilité géothermie du centre aquatique intercommunal	2022-052B	GEOTEC	34 830 €
Marché public pour le transport à la demande ligne Lannemezan/Capvern	2022-079B	BOUBÉE VOYAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trajets simples du samedi : 140€ HT/trajet</li> <li>Trajet simple du dimanche : 160 € HT/trajet</li> <li>Formule samedi « forfait 1 aller + retour » : 190€ HT/trajet</li> <li>Formule samedi « forfait 2 allers + retour » : 240€ HT/trajet</li> </ul>
Marché public pour la réalisation d'expertises forestières pour la description de peuplements forestiers et d'itinéraires sylvicoles	2022-081B	AEF	19 800 €
Centre aquatique intercommunal - Mission de suivi écologique	2022-094B	ECTARE	4 000 €
Achat d'un bus neuf 33 places et reprise bus d'occasion	2022-095B	OTOKAR	83 000 €
CM10 - réalisation d'une étude d'impact	2022-096B	ARTELIA	60 760 €
Transport d'intérêt local touristique été 2022	2 2022-097B	TAXIS DES ETOILES	3 304 €
Acquisition d'un tracteur et reprise de matériels d'occasion	2022-103B	MONLEZUN	62 500 €
Projet de Centre Aquatique Intercommunal - Assistance au dossier de déclaration Loi sur l'Eau	2022-116	ECTARE	4 817,50 €
Mise en œuvre de trois ateliers économiques à destination des entreprises de la CCPL en partenariat avec la CCI	2022-131	CCI	1 950 €
Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la friche industrielle du CM10 à Lannemezan	2022-176	SARL JULIEN PEREZ	131 550 €
Choix d'un OPC pour le Centre Aquatique Intercommunal	2022-202B	INGECOBAT	70 125 €
Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage 2023-2025	2022-203B	VAGO	28 392,99 € annuels
Marché de l'électricité pour le compteur de l'Aire d'Accueil des Gens du voyage à Lannemezan	2022-225B	ALTERNA	7 600 € (Montant estimatif à consommation identique)
Marché d'assistance juridique à la délégation de service public du centre aquatique	2022-173	ADOC/BRG Avocats	24 425 €

# LES AUTRES FONCTIONS SUPPORTS



Aux côtés des ressources humaines, des finances et de la commande publique, la collectivité s'organise autour des services suivants :

## LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général est en charge de missions "ressources" :

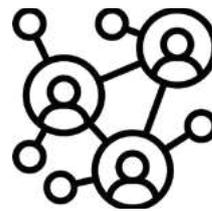
- affaires générales,
- affaires juridiques,
- archives-documentation,
- vie institutionnelle,
- suivi des actes,
- vie des assemblées
- suivi de dossiers transversaux.

### QUELQUES CHIFFRES

<b>7</b>	•	<b>235</b>
Bureaux communautaires	•	Délibérations
	•	
<b>6</b>	•	<b>306</b>
Conseils communautaires ou assemblées des maires	•	Arrêtés
	•	
	•	<b>12</b>
	•	Décisions du président

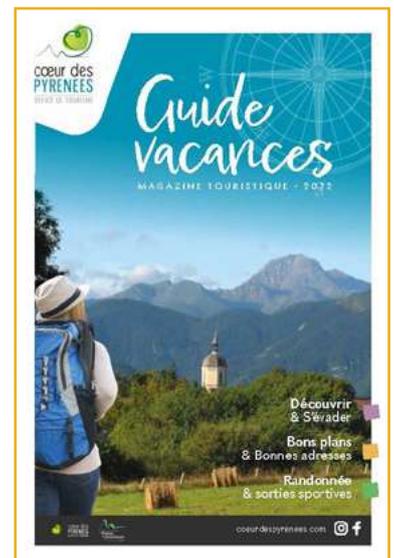
## LA COMMUNICATION

Elle accompagne les projets des différents services en concevant et réalisant des campagnes tous supports.



Elle diffuse une information de proximité via ses différents outils institutionnels (site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) aussi bien à destination des administrés que des élus de l'intercommunalité et de ses communes membres.

L'office de Tourisme étant intercommunal, la communication est assurée par la communauté de communes.



### QUELQUES CHIFFRES



**186**  
Posts Facebook

**4258**  
Followers Facebook

**28**  
Posts Facebook

**1129**  
Followers Facebook

**2**  
Newsletters internes

**2**  
Réseaux actifs (Facebook et LinkedIn)

**2**  
Réseaux actifs (Facebook et Instagram)



**4**  
Sites web à gérer :  
CCPL, OT, Gouffre d'Esparros, Espace Préhistoire de Labastide



# ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



# AGRICULTURE & ALIMENTATION



La CCPL propose un programme d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des enfants de notre territoire.

## PROGRAMME "DU CHAMP À L'ASSIETTE"

L'objectif pour les scolaires était de travailler sur une filière présente sur le territoire. Le point de départ a été le grain de blé qui a permis de parler des semences et de sa culture. Les élèves ont pu pétrir du pain et des pâtes avant dégustation. Les écoles d'Avezac, Barantgin, Galan et Montastruc ont participé cette année soit environ 110 élèves sensibilisés.

### DES ATELIERS QUALITATIFS menés par les intervenants :

- Odysée d'Engrain
- Moulin de la Ribère & Loic Godard
- MNE65
- CPIE Bigorre-Pyrénées
- Le local des jeunes
- Sandy Mossion
- Théâtre des Pantouflards
- Les producteurs locaux

**+** À cela se rajoute les interventions menées sur le RPI Esparros/Laborde qui ont également travaillé sur ce thème grâce au dispositif du Projet Alimentaire Territorial du PETR du Pays des Nestes - axe 4 projet transfrontalier - économie circulaire et patrimoine.



## Une nouvelle manifestation pour sensibiliser à l'alimentation durable :

### Les Olympiades, la course aux délices

Ces Olympiades ont permis aux animateurs et enfants des 3 centres de loisirs de tisser des liens et de passer une journée pleine d'émotions au Moulin des Baronniees.

Les ateliers ludiques sur le thème de l'alimentation et l'équilibre alimentaire ont tous été créés par les adolescents du Local Jeunes de Lannemezan. Une expérience à renouveler surtout avec les 6-9ans.



## TRAVAIL SUR LES FILIÈRES COURTES ET LOCALES : MAGASIN DE PRODUCTEURS

### Un temps de réflexion où les objectifs communs et le partage de valeurs ont fait l'objet de discussions

À l'initiative de la CCPL et pour prolonger l'engouement des produits locaux initiés lors du confinement, une étude sur la création d'un magasin de producteurs a été lancée en 2022 auprès du CER65. Le but est de proposer aux consommateurs, une offre diversifiée de produits alimentaires frais et fabriqués localement. Il doit en limitant les intermédiaires, permettre d'obtenir une rémunération plus juste pour les producteurs.

Durant la dizaine de rencontres avec les producteurs, ces derniers ont cherché à définir le point de vente collectif idéal ainsi que la contribution que chacun était prêt à apporter au groupe. La pré-étude de marché est positive mais pour l'heure, la mobilisation des producteurs ne permet pas d'aboutir sur la création d'un magasin.

Aujourd'hui, la réflexion porte sur la valorisation d'outils existants tels que les marchés locaux, les plateformes de ventes, les initiatives privées...



Lou Mountagnou



Moulin des Baronniees



## UNE CHARTE FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE AVEC LE PETR DU PAYS DES NESTES :

La Charte Forestière de Territoire est un outil proposé par l'État pour aider les collectivités à aménager leur territoire et à développer leur économie. C'est un projet stratégique de filière pour dynamiser la ressource forestière sous tous ses aspects : une ressource économique pour le territoire ; un réservoir de biodiversité et un stock de carbone ; un lieu de promenade, havre de paix et de sérénité qui façonne le paysage et participe au bien-vivre local.

La CCPL participe à la charte forestière du PETR du Pays des Nestes, avec des actions très concrètes en faveur de la ressource forestière.

### Une action de valorisation du bois local lors d'une rénovation d'un bâtiment communal

La commune de Benqué-Molère avait pour projet de crépir un hangar communal afin de résorber un problème d'humidité. Une alternative au crépi, solution habituelle, a été retenue : le bardage en bois local.

Des grumes de chêne, essence résistante aux variations de température et d'humidité ont été sélectionnées puis transformées en bardage par un scieur mobile. Cette action menée dans le cadre de la charte forestière a été réalisée en chantier participatif, avec des ressources de proximité.

### CHANTIER PARTICIPATIF DE 2 JOURS

- Opération permettant de stocker 10 tonnes de CO<sub>2</sub>
- Une scierie qui se déplace à la source diminuant l'émission des GES\* et les coûts
- 95% de retombées économiques locales
- Zéro perte : l'aubier des grumes recyclé en bois de chauffage et la sciure utilisée pour les toilettes sèches et le paillage

\*Gaz à Effet de Serre



Figure 1: scie débitant des planches de 0.02x5m

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



## INSTALLATION DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ AU SIÈGE DE LA BARTHE DE NESTE

En juin 2022 le Service Développement et Attractivité initialement basé sur la commune de Lannemezan a posé ses cartons au siège de La Barthe de Neste dans les anciens locaux de la Chambre d'agriculture 65.

De nouveaux bureaux mais aussi une équipe recomposée avec l'arrivée en février de Marine FILSER, chargée de mission développement économique et filières EnR et, en mai, de Jessica SIMOES, directrice du service.

Nous en profitons pour souhaiter une bonne route à Juliette BLANC et Laetitia BRUSAUD.



## INSTANCES

### 2 commissions développement économique en 2022

Ces commissions sont aussi l'occasion pour des entreprises de venir présenter leurs projets de développement ou d'implantation sur le territoire aux élus. Ce fût le cas en 2022 avec la venue de :

- La Compagnie Energies des Territoires (LCEET) venue présenter le 8 septembre le projet Lannemezan Bois Energies (production de pellets et de CSR à Lannemezan)
- ESL, Arkéma et Dalkia venus le 1er décembre présenter les projets NEA et OMEGA.



## CM10 : une réhabilitation complexe mais sur les rails

- Ancien site militaire
- Propriété de la CCPL depuis 2013
- 18 hectares composés de :
  - 8 bâtiments de 7500m<sup>2</sup> chacun en moyenne
  - 4 petits bâtiments
  - 1 château d'eau
- Barreau routier
- Proximité immédiate de l'autoroute
- Un site desservi par le fer



**OBJECTIF :** Livraison du site aménagé pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire

*Le CM10 est une Zone d'Activité communautaire qui bénéficie d'une fiscalité CFE de Zone. En 2022, la CCPL a poursuivi son travail autour de sa réhabilitation : une opération ambitieuse et complexe.*

La réhabilitation de la friche industrielle du CM10 représente pour le territoire des enjeux forts et une opportunité notamment dans le contexte d'exigence de sobriété foncière amenée par la loi Climat et résilience de 2021.

La reconversion de cette friche est un levier puissant à disposition de notre collectivité car déjà artificialisée. Pour autant le parcours pour mobiliser ce site en friche est complexe avec des problématiques communes à ce type de projet notamment d'un point de vue environnemental.

En effet, après la réalisation en 2022 d'une étude faune flore 4 saisons par le bureau d'études AMONIA la présence d'enjeux forts à très forts ont été pré identifiés et, dans ce sens, un dossier de dérogation d'espèces protégées a été amorcé, en 2022 également.



D'autre part, après l'élaboration d'une pré-programmation technique et financière par une assistance à maîtrise d'ouvrage (Urbalterre) en 2022 la CCPL a lancé dès le mois de septembre une étude d'impact avec le bureau d'études ARTELIA et a sélectionné un maître d'œuvre (SARL PEREZ), en décembre. Les objectifs de ce dernier sont :

- La réalisation de l'opération de requalification de cette friche industrielle;
- La planification dans l'aménagement d'ensemble des vocations stratégiques par secteur;
- La réalisation d'une étude des potentiels mobilité;
- La conception d'un aménagement de site qui s'inscrive dans un territoire réfléchi globalement avec ses différentes interactions;
- Une attention particulière sera portée aux principes de continuité écologique;
- Concevoir des espaces publics de qualité pour que le site du CM10 devienne un site résilient;
- Inciter à réaliser un aménagement de qualité pour les parcelles qui seront vendues par la CCPL;
- Accompagner la CCPL dans la démolition de certains bâtiments, si cette option est retenue.

## CM10 : UNE REQUALIFICATION STRATÉGIQUE POUR NOTRE TERRITOIRE

- **Reconquête d'une friche représentant un gisement foncier important pour le territoire (18 hectares) dont la mobilisation et la valorisation contribueront à la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**
- **Un projet d'aménagement qui doit permettre la création et la relocalisation d'activités économiques, de loisirs et services**
- **Développement du Fret ferroviaire en réponse à la stratégie nationale visant à doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030 de 9 à 18 %, inscrit dans l'article 131 de la loi Climat et Résilience.**



## Peyrehitte IV à Lannemezan : une zone industrielle tournée vers les énergies renouvelables

- Ancien site industriel Pechiney
- 35 hectares de friches industrielles
- Labellisation « site clés en main+ »
- Plusieurs projets d'implantation en cours en lien avec les EnR
- Une inauguration en juillet 2022 par monsieur le Ministre Stanislas Guérini



*Après la labellisation du site Peyrehitte IV « Site clés en main + » en 2020, la CCPL a initié au printemps 2022 des comités de projets réunissant l'ensemble des acteurs industriels de la zone afin de :*



- Partager les informations et notamment concernant les projets d'implantation en cours (hydrogène, CSR...);
- Réunir autour de la table des acteurs concernés par les mêmes problématiques;
- Favoriser la mutualisation d'outils, de services sur une zone qui pourrait être davantage coopérative.

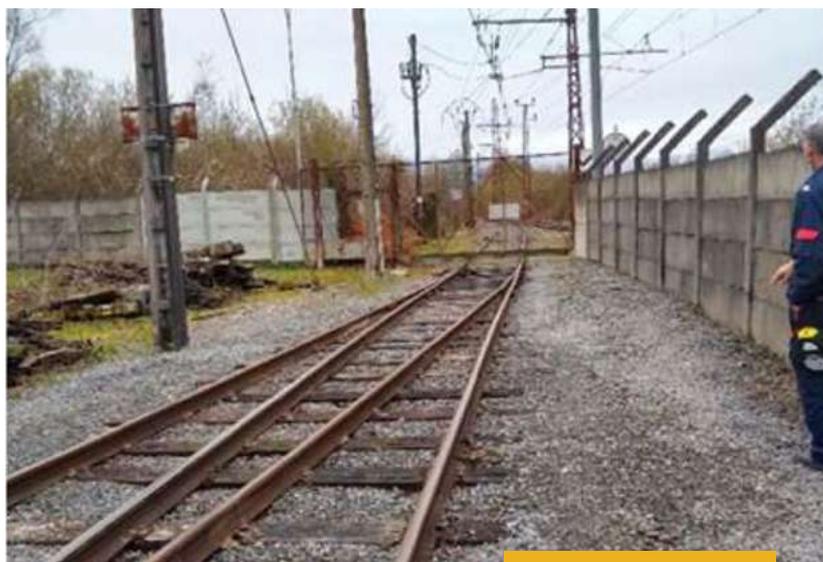
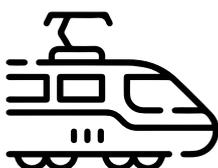


En 2022 deux comités de projets Peyrehitte-PERLA (Plateforme des Energies Renouvelables à Lannemezan) ont été organisés par la CCPL. Ces temps d'échanges permettent de soulever des enjeux communs (énergies, décarbonation...) et de créer des synergies entre acteurs.

## Réfection de la ligne Lannemezan- La Barthe de Neste / SNCF :

La CCPL soutient Arkéma, acteur industriel majeur du territoire

Tout au long de l'année 2022 différents échanges se sont tenus entre les services de l'Etat, la DREAL, la Région Occitanie, Arkéma, la CCPL et SNCF Réseau concernant l'état de la ligne de frêt entre Lannemezan et La Barthe de Neste.



La SNCF a présenté la nécessité de rénover impérativement le tronçon entre Lannemezan et La Barthe de Neste, ligne de frêt desservant l'usine Arkéma. Pour ce faire une première phase études avant-projet et projet est nécessaire en 2023 et est estimée à 445 000€ par la SNCF.

Un plan de financement pour la phase étude évaluée à 445 000 € a été arrêté avec le soutien de la CCPL à hauteur de 25 000 €.

Fin octobre 2022 des rapports d'expertises et de tournées voie/caténaire rendent compte sur le même tronçon de nombreux défauts et notamment le manque de stabilité à très court terme des traverses avec un risque que les voies s'écartent.

La sécurité des circulations ferroviaires n'étant plus assurée des travaux d'urgence doivent être, en outre, réalisés avant fin 2022 afin de tenir l'écartement des voies avant les futurs travaux de renouvellement du ballast.

La CCPL a également répondu présent à hauteur de 25 000 € pour participer à ces travaux d'urgence évalués à 500 000€ qui concerneraient le remplacement d'une traverse sur trois, soit 1350 traverses, la consolidation d'attaches par injection de résine, le remplacement de certaines attaches, l'enlèvement des anciennes traverses, leur recyclage...



Usine Arkema

## Filières énergétiques : La CCPL monte en compétences pour accompagner la transition énergétique

*La CCPL, par sa compétence développement économique, et dans un contexte énergétique tendu et la nécessité d'accompagner la transition, accompagne les communes et les porteurs de projets en lien avec les énergies renouvelables. Le site PEYREHITTE à Lannemezan en est un pôle fort de développement en lien avec les EnR. Les projets en cours représentent 155 millions d'investissement et près de 120 emplois sur notre territoire.*

### PHOTOVOLTAÏQUE : reconquête de sols pollués

Fermes photovoltaïques permettant la valorisation de terres polluées, ainsi que de parcelles avec de fortes contraintes archéologiques et environnementales (11.7 MWc par la société Plénitude et 2,5MWc par Lannemezan Energie Solaire).

### NEA & OMEGA

OMEGA : unité de production de combustible PSI Environnement qui évite d'enfouir 43000 tonnes de refus de tri/an

NEA : Une chaufferie vapeur Dalkia qui évite à ARKEMA de consommer 18 000 tonnes équivalent pétrole / an.

### HYLANN

Production et distribution d'hydrogène vert – 50 à 100 MW.

### Lannemezan Bois Energie

Production de pellets générée par la chaleur de la cogénération bois.

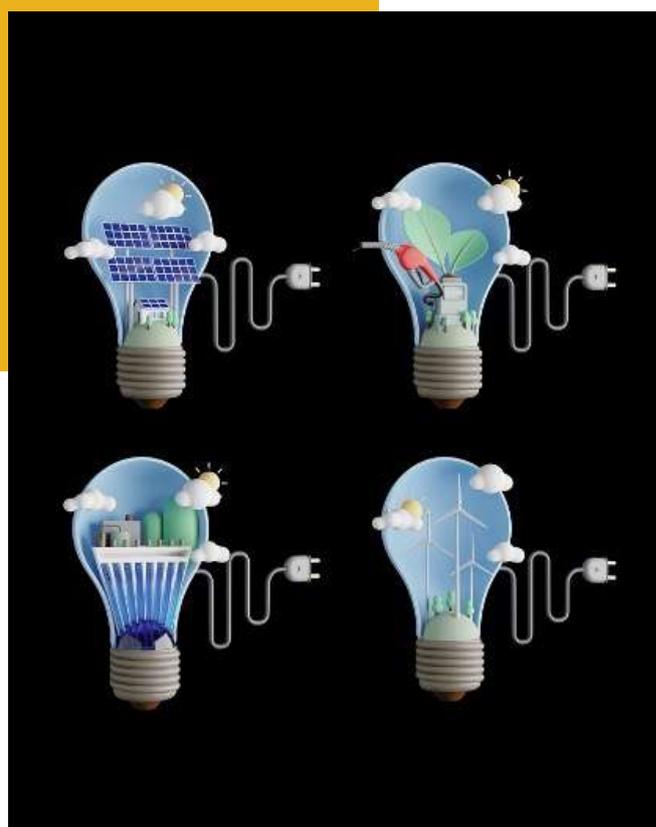
Dans le cadre de sa compétence développement économique la CCPL accompagne les porteurs de projets privés : relai d'informations aux élus, aiguillage vers les bons interlocuteurs, veille sur le respect des procédures, ingénierie financière... La CCPL peut accompagner les communes, si elles le souhaitent, dans l'ingénierie technique, financière et réglementaire de leur projet de développement d'énergie renouvelable (sur chacune des phases du projets).

## Charte EnR : Un document cadre pour la Communauté de communes

L'aménagement durable est une des priorités du Projet de territoire de la CCPL. Face à un écosystème dynamique les élus ont validé de travailler sur l'élaboration d'une charte EnR pour :

- Connaître et comprendre notre territoire et son potentiel de développement en matière d'énergies (solaire, géothermie, hydrogène, hydroélectricité, ecarburant);
- Renforcer les communes et l'intercommunalité en clarifiant le rôle de chacun dans le développement des EnR;
- Planifier et préserver les qualités agronomiques des sols;
- Tendre vers l'autonomie énergétique;

Un travail qui s'enclenchera tout au long de l'année 2023 avec pour objectif d'encadrer le développement des EnR sur le territoire et définir politiquement la stratégie de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.



## FISAC : La CCPL soutient et accompagne les entreprises de proximité artisanales et commerciales

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) participe à une opération en faveur du maintien, du développement et de la revitalisation du commerce, de l'artisanat et des services sur son territoire. Elle a sollicité, à cet effet, le soutien de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). L'Etat a confirmé son soutien le 13 décembre 2019. Le programme FISAC prévoit des aides individuelles pour moderniser les locaux d'activité et les outils de production des entreprises artisanales, commerciales et des prestations de services. Le programme se termine le 31/12/2023 (initialement 1 an avant, mais une demande de prorogation a été faite en réponse à la crise sanitaire).



Les actions retenues dans le cadre du FISAC s'inscrivent pleinement dans la compétence économique de la Communauté dans le cadre de l'accompagnement et de la dynamisation de l'activité économique et commerciale.

La CCPL répond financièrement à des demandes de participation que l'on peut regrouper en cinq catégories :

- l'information et la sensibilisation à l'économie numérique,
- l'information et la sensibilisation à la veille réglementaire,
- la promotion de la transmission d'entreprise,
- la mise en place d'un fonds d'aide à la création et à la modernisation de l'immobilier d'entreprise,
- l'évaluation des opérations.

Dans les cas où la CCPL ne participe pas directement au financement, elle reste garante du suivi administratif des dossiers jusqu'à validation du versement attribué.

Concernant l'aide directe aux entreprises il y a, en tout, 9 dossiers finalisés depuis le 06 mars 2020 (dont 7 en 2022). Il y en a 2 partiellement financés et 7 en cours.

A ce jour ce sont 46 585.59€ qui ont été versés aux bénéficiaires (23 292.80€ par la CCPL et l'autre moitié par l'Etat) et 18 683.07€ à l'attente d'une mise en paiement.

L'enveloppe restant à consommer pour les 5 actions citées ci-dessus est de : 66 730.34€ (dont 54 731,34€ pour l'aide directe aux entreprises).

### Quelques exemples de commerces retenus dans le cadre du FISAC :

Capvern – Couлары Alimentation



Avant



Après

La Barthe de Neste – L'atelier coiffure



Avant

Après

Lannemezan – Bizabee Couture



Lannemezan – Pizza au feu de bois



Lannemezan – OYA



Avant

Après

# LE TOURISME

## UN NOUVEAU SCHÉMA LOCAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les élus de l'atelier tourisme ont consacré de nombreuses réunions pour élaborer avec les services de l'Office de Tourisme, des sites touristiques et du Moulin des Baronnies des propositions d'actions pour les années à venir. Ces propositions s'appuient sur une synthèse des forces et faiblesses du territoire, une analyse des ressources et de l'activité touristique du territoire qui représente près de 5.5 millions d'euros de chiffre d'affaires et sur les enjeux touristiques.

Ce travail, s'est traduit par la réalisation d'un Schéma Local de Développement Touristique lié au projet de territoire porté par la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan qui a été présenté au Conseil de Communauté en juillet 2022.

Ce schéma prend en compte bien entendu les curistes et les touristes mais aussi les prestataires touristiques et surtout la population locale.



### Des actions à développer ont été ciblées :

- **Au niveau des équipements touristiques de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan**
- **Au niveau du contexte touristique général : activité thermale et touristique**

### 3 AXES D'INTERVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT ONT ÉTÉ PROPOSÉS :

- **AXE 1 :** Développement et Qualification de l'offre touristique
- **AXE 2 :** Développement de l'itinérance touristique sur le territoire
- **AXE 3 :** Organisation, Promotion et Mise en marché de l'offre touristique

A partir de ces 3 axes, des actions ont été développées. Chacune va être déclinée et détaillée (stratégie, budget, calendrier...).

## LE MOULIN DES BARONNIES

En 2021, un projet de qualification et de valorisation du site du Moulin des Baronniees a été développé par les membres de l'atelier Tourisme associés à d'autres élus. L'objectif est de redynamiser le site, professionnaliser les services et proposer des prestations qualifiées à la clientèle touristique mais aussi aux associations, aux socio-professionnels et à la population locale.



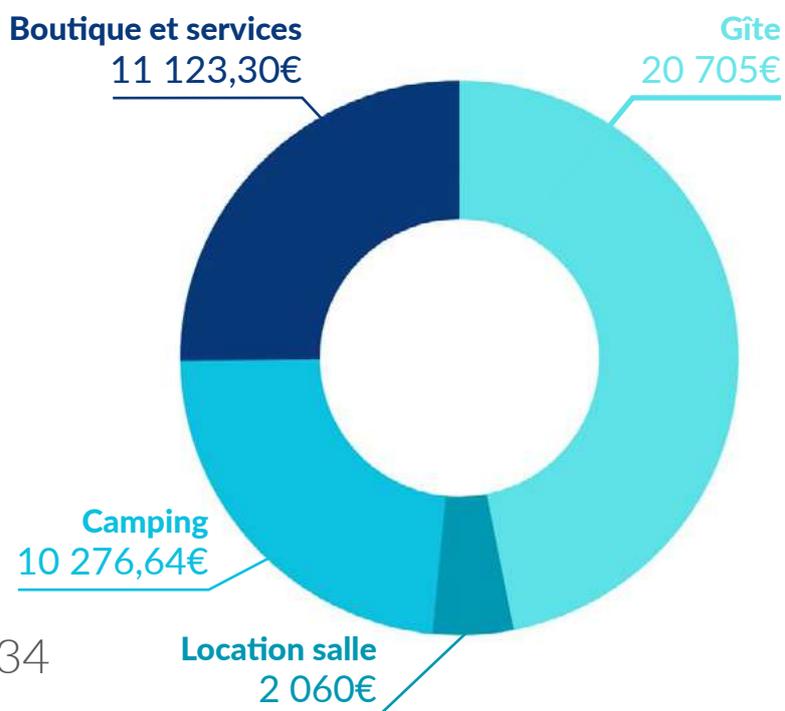
En 2022 des premières actions en lien avec ce projet ont été menées ou finalisées en particulier sur le plan organisationnel.

Les procédures en lien avec la régie de recettes ont été renforcées : installation d'une nouvelle caisse enregistreuse avec gestion des stocks et suivi comptable, formation du personnel, création d'une nouvelle Régie de Recettes Camping/Gîte/Boutique et Services. Les procédures de vente et dépôt-vente avec les producteurs fermiers ont été mieux formalisées.

Sur le plan technique, l'aire de jeu a été totalement aménagée et mise en conformité. Une aire de pique-nique avec tables et barbecues a été installée. La salle de réception a été rafraîchie. Dans le cadre du partenariat développé avec le Lycée Adriana (aménagement paysager et horticulture) des élèves de BTS ont travaillé à faire des propositions d'aménagement paysager.

Afin d'accompagner la gestion de ce site, un poste de Gestionnaire chargé de la gestion et du développement du site a été créé et le recrutement a été lancé en 2022 pour un recrutement effectif en 2023.

### BILAN D'ACTIVITÉS L'ANNÉE 2022



## LES SITES TOURISTIQUES : GOUFFRE D'ESPARROS ET ESPACE PRÉHISTOIRE DE LABASTIDE

*L'exercice 2022 est le premier exercice annuel complet depuis la crise Covid 19 qui a impacté les années 2020 et 2021 avec des périodes de fermeture et des quotas de visiteurs associés aux contraintes sanitaires.*

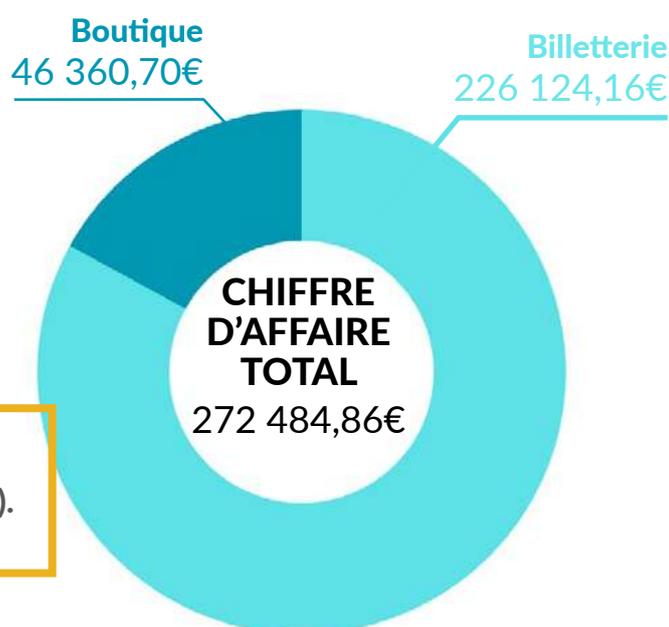
### Gouffre d'Esparros

Concernant le Gouffre d'Esparros, en 2022 il a été **ouvert toute l'année** (hors fermeture annuelle en novembre), **27 779 visiteurs** accueillis avec un été particulièrement positif. La fréquentation est donc en hausse par rapport à 2019 pouvant être considérée comme année référente avant le Covid.

En 2022, le **chiffre d'affaires concernant l'activité touristique du Gouffre d'Esparros est établi à 272 484,86 €** (Billetterie : 226 124,16 € Boutique: 46 360,70 €).

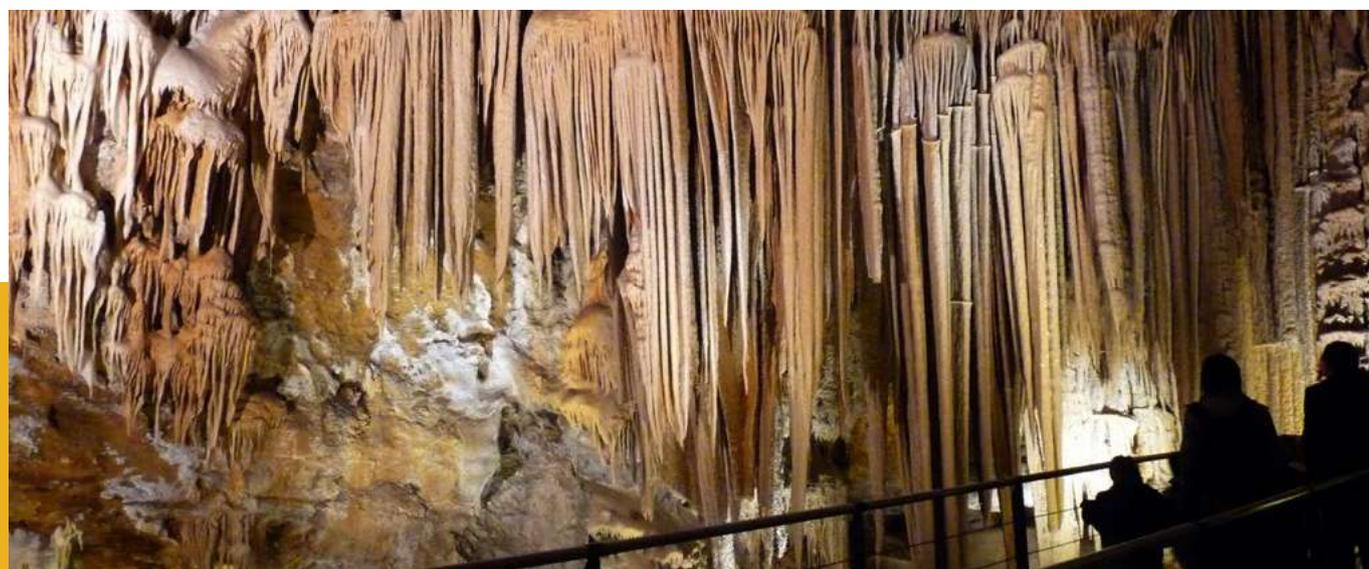
Un chiffre en croissance après deux années difficiles en lien avec l'augmentation de la fréquentation et des tarifs de visite.

**A noter, le nouvel aménagement de la boutique a permis une augmentation du panier moyen (1.74 €).**



Concernant le personnel, la conjoncture a rendu difficile le recrutement du personnel saisonnier en particulier et le remplacement de la responsable sur site ayant été mutée vers une autre collectivité. Mais le bilan est positif avec des agents impliqués.

Pas de problèmes techniques particuliers à signaler pour l'année 2022.



## Un site majeur pour la recherche scientifique

Sur le plan de la **recherche scientifique** et de la **connaissance**, l'année 2022 est particulièrement positive et fournie.

Un Groupe d'Intérêt Scientifique, le GEMS (Groupement d'Etudes du Milieu Souterrain) a été créé en collaboration avec plusieurs équipes de recherches françaises. En effet, les années de fermeture en lien avec le covid ont été mises à profit pour développer des programmes de recherches hors perturbation des visites.

Suite au relevé 3D effectué précédemment, de nombreuses expériences ont été menées afin de compléter les données déjà acquises. Les études climatologiques et minéralogiques ont permis de définir un modèle de fonctionnement aérologique du Gouffre d'Esparros et de développer une nouvelle hypothèse de formation des cristaux d'aragonite en lien avec les mouvements d'air souterrains. Ce modèle peut se transposer à d'autres grottes et les recherches ont permis une meilleure connaissance du milieu souterrain.



**Ces études particulièrement positives ont largement amélioré la connaissance du site du Gouffre d'Esparros et donc sa préservation.**

Le GEMS prévoit de continuer les travaux de recherches, une communication scientifique mais aussi vers le grand public en lien avec le site. Différentes publications ont déjà eu lieu dont les cahiers du CNRS et Pyrénées Magazine.

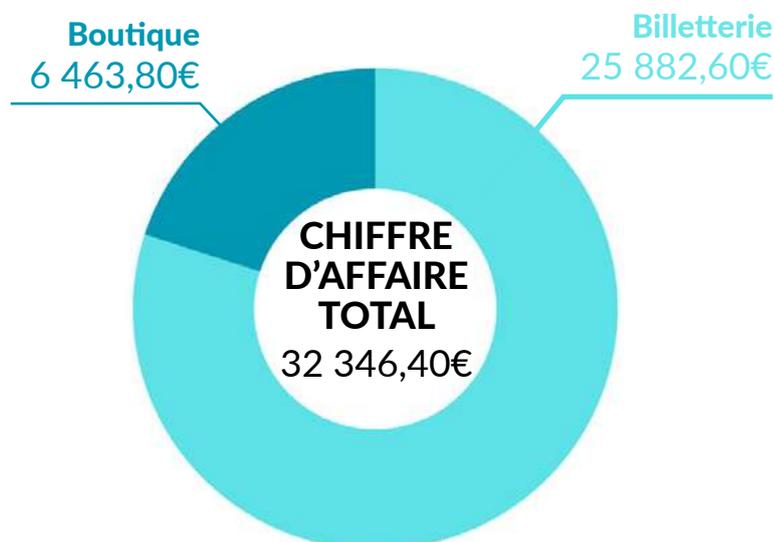
## Espace Préhistoire de Labastide

L'Espace Préhistoire de Labastide a été ouvert 4 mois en 2022, soit de mai à août. Les élus de l'atelier Tourisme ont proposé de réfléchir à développer dans les prochaines années, de nouvelles prestations compte tenu du vieillissement des équipements en place.

Pour l'année 2022, un nouveau format de visite a été proposé en limitant la durée et les propositions. Par exemple, la projection dans la Grotte Blanche dépassée et inconfortable a été remplacée par une prestation du guide. Le public accueilli est essentiellement familial et concentré sur la période de vacances scolaires d'été. Cette période est mise à profit pour réfléchir à un nouveau modèle.

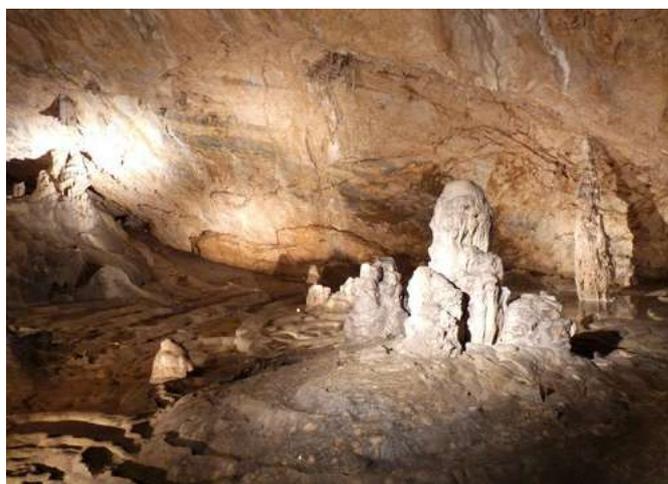
En 2022, le chiffre d'affaires concernant l'activité touristique de l'Espace Préhistoire de Labastide est établi à 32 346,40 € :

- Billetterie : 25 882,60 €
- Boutique : 6 463,80 €



Concernant le personnel, la conjoncture a rendu difficile le recrutement du personnel saisonnier avec en particulier des compétences en animation. Toutefois, le bilan a été positif avec des agents impliqués et un bon retour des visiteurs. Ce qui est important, car la visite du site sur le modèle actuel, s'appuie particulièrement sur les prestations des guides-animateurs.

A noter, l'importante collection de mobilier archéologique issue de la Grotte Préhistorique est désormais conservée par le Service Régional d'Archéologie et la parure d'isards, unique va être présentée pour la première fois au public dans une exposition d'art préhistorique à Bordeaux en 2023.



## OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE « CŒUR DES PYRÉNÉES »

### L'accueil du public

L'année 2022 a marqué une **reprise des activités touristiques** et thermales. L'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées a donc pu assurer ses missions d'accueil, d'information et de promotion avec une **réouverture des Bureaux d'Informations Touristiques de Capvern les Bains** (du lundi au samedi durant toute la saison thermale) **et Lannemezan** (du mardi au vendredi hors saison et du mardi au samedi en été).

La baisse de fréquentation conjoncturelle (diminution au niveau national de la fréquentation des Offices de Tourisme en lien avec les nouveaux modes d'information et de consommation des touristes et visiteurs) associée à la baisse de la fréquentation thermale se traduit par une fréquentation moyenne : **3 000 contacts au Bureau d'Informations Touristiques de Capvern les Bains** et **1033 contacts au Bureau d'Informations Touristiques de Lannemezan**.

Les demandes portent essentiellement sur les animations, la randonnée, l'offre culturelle et patrimoniale et les services.

L'Office de Tourisme s'est installé « hors les murs » sur certaines opérations : passage du Tour de France, Fête de la Tourte Pyrénéenne à Galan...



## Les outils et supports de communication

L'Office de Tourisme dispose de plusieurs supports de communication.

- Le **site internet [www.coeurdespyrenees.com](http://www.coeurdespyrenees.com) a accueilli 21 000 visiteurs en 2022** avec des pics d'activités durant les périodes de vacances. Les entrées principales sont les pages accueil, randonnées, l'agenda des manifestations et le thermalisme. En 2022, le site internet a connu plusieurs évolutions, notamment concernant **l'offre cyclotourisme** ou une **version du site en anglais**.
- Le site est complété par les **réseaux sociaux** notamment une page facebook qui accueille plus de 4 600 personnes (followers) et un compte instagram qui regroupe plus de 1600 abonnés.
- Les supports de communication papier ont été étoffés avec **l'édition d'un Guide Vacances complet** proposant une offre exhaustive des prestations touristiques du territoire. Il s'adresse aux touristes et curistes mais aussi à la population locale. Les usages de l'outil d'information et de mutualisation Tourinsoft ont été développés.
- Plusieurs **suivi et accueil presse** et médias ont été menés. A citer, l'organisation d'un accueil presse Pyrénées Magazine (3 jours) pour l'édition d'un 10 pages consacré aux Baronnies en 2023 ou un reportage du journal télévisé de 13H de TF1.



## Qualification des prestations de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme s'est engagé dans la Démarche Qualité Tourisme et a développé de nombreux outils et process au cours de l'année 2022 avec pour objectifs la professionnalisation et la qualification des prestations de l'Office de Tourisme et du territoire et le classement de l'Office de Tourisme.

## La valorisation du Patrimoine

L'une des attentes fortes du Schéma de Développement Touristique est la valorisation du patrimoine culturel et historique du territoire. En 2022, un poste de conseillère en séjour/médiateur du patrimoine a été créé et un agent a été recruté en fin d'année

afin de proposer des visites aux groupes et particuliers et mettre en place des actions de valorisation.

## Diversification des services

L'Office de Tourisme a développé des services tels que la location de 2 Vélos à Assistance Electrique au Bureau de Capvern les Bains à l'attention des curistes mais aussi des touristes et de la population locale.

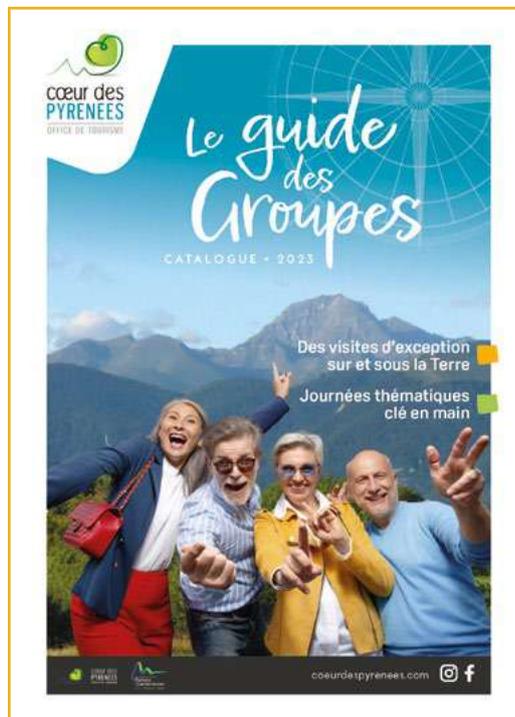
Le bilan est toutefois assez moyen : 13 demi-journées et 5 journées soit une moyenne de 11.5 demi-journées par vélo.

De même, l'Office de Tourisme a été le relais des associations locales en prenant en charge les inscriptions à certains évènements culturels tel le Festival C'Classic à Capvern les Bains.

## Mise en marché du territoire

L'Office de Tourisme organise des séjours qui sont commercialisés par la Centrale de Réservation attachée à la Boutique d'HPTE. En 2022, le **Chiffre d'affaires total a représenté 64 083 €** de recettes pour le territoire et une **commission perçue par l'Office de Tourisme de l'ordre de 8 365,85 €**. Un chiffre en baisse car le modèle n'est plus compétitif dans le marché du tourisme actuel et face aux plate-formes de réservation en ligne. L'Office de Tourisme a donc souhaité s'adapter et proposer plutôt une complémentarité mettant en avant des idées de séjours ou « d'expériences » sur le territoire.

L'Office de tourisme a toutefois, travaillé à requalifier et organiser l'offre de sorties journées qui s'adresse aux groupes constitués. L'objectif est de promouvoir et commercialiser via la Centrale de Réservation cette offre dès 2023.



## Accompagnement des prestataires

L'Office de Tourisme accompagne les prestataires du territoire. Il s'agit d'une mission importante et en plein développement.

Il est accrédité par Atout France pour le classement des Meublés de Tourisme, En 2022, ce sont 53 meublés saisonniers qui ont été visités et classés dont 44 sur le territoire. De nombreux socio-professionnels : producteurs fermiers artisans, sites touristiques, hôtels, aire naturelle de camping ... ont été rencontrés et visités afin de mieux les connaître et donc mieux les prescrire mais aussi les accompagner dans leur développement.

## Zoom sur la fête de la Tourte Pyrénéenne

### Une initiative qui rencontre un succès.

L'Office de Tourisme a créé, en 2019, la Fête de la Tourte Pyrénéenne à Galan.

Les objectifs sont de créer un événement en pleine saison touristique, valoriser une partie du territoire moins connue avec des atouts patrimoniaux en particulier et accompagner les producteurs et prestataires au travers d'une manifestation grand public.

La deuxième édition organisée le 6 août 2022 avec la commune de Galan, la nouvelle Confrérie de la Tourte Pyrénéenne et le soutien de la CCPL a connu un grand succès. La fréquentation a été estimée entre 1000 et 1500 personnes avec de nombreuses animations et un premier championnat de France de la Tourte Pyrénéenne réussie. Le chiffre d'affaire total des différents prestataires atteint environ 15 000 euros.

Une manifestation qui s'est inscrite au niveau local et départemental et qui représente une des actions importantes menées par l'Office de Tourisme.

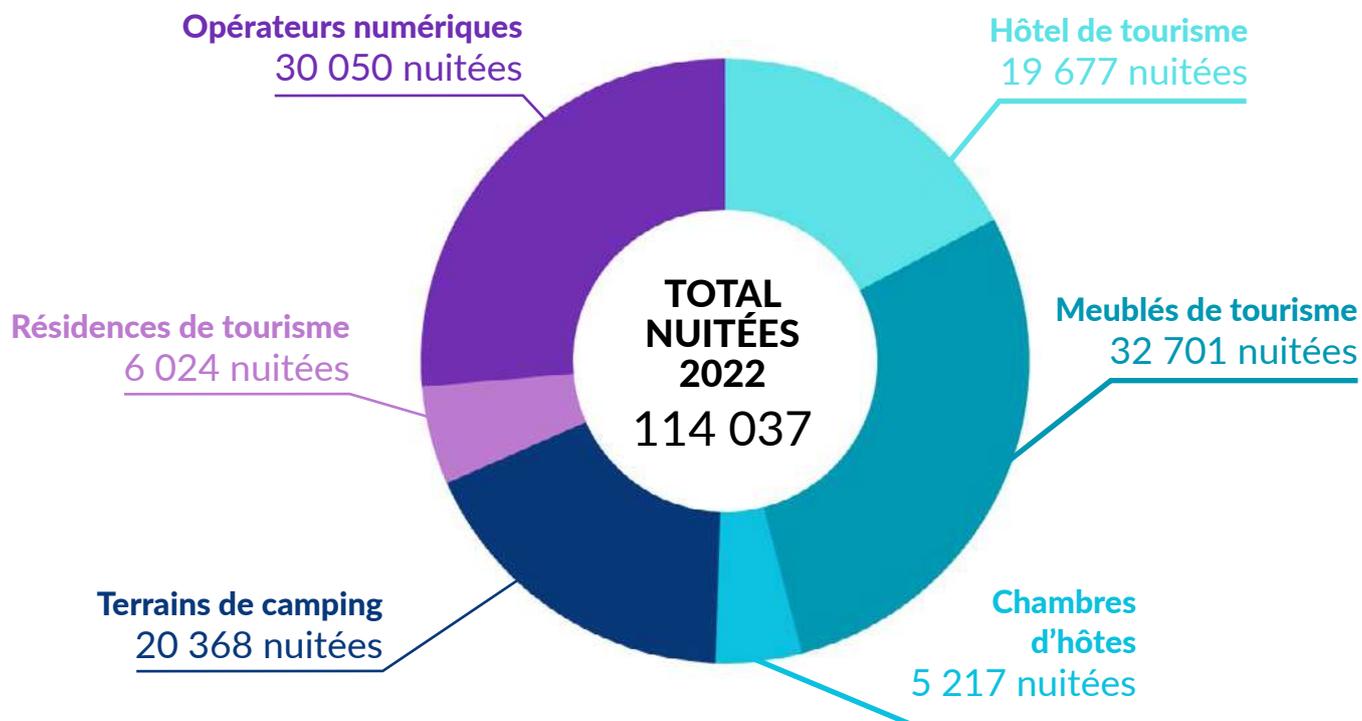
## La fête de la tourte en photo



## LA TAXE DE SÉJOUR

La CCPL perçoit le produit de la Taxe de Séjour concernant les nuitées touristiques réalisées sur son territoire. Une plate forme de déclaration et de paiement au service des hébergeurs est en ligne.

En 2022, **114 037 nuitées** ont été comptabilisées directement auprès des prestataires ou bien via les plates-formes de réservation en ligne.



La CCPL a perçu **80 382.89 €** de recettes Taxe de Séjour, les 10 % de Taxe Additionnelle perçue par le Département des Hautes Pyrénées sont déduits.

Le produit de la collecte de la Taxe de Séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Il participe à financer le fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire.

# LA PARTICIPATION DE LA CCPL AUX POLITIQUES CONTRACTUELLES

## CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE :

Un partenariat actif pour le développement de notre territoire



La CCPL participe aux politiques contractuelles de façon à ce que ses politiques publiques s'inscrivent dans un cadre partagé et partenarial. Le Contrat Territorial Occitanie permet de mobiliser les dispositifs et moyens financiers pour structurer le territoire et agir sur son attractivité.

- 2016 : 1ère génération des « Contrats Territoriaux Occitanie »
- 2017 : Engagement de la politique « Bourgs Centres Occitanie »
- 2020 : Pacte Vert Occitanie

Objectif : sous l'égide du PETR qui poursuit son rôle de coordination et d'accompagnement, le CTO 2022-2028 doit promouvoir un nouveau modèle de développement, réussir le rééquilibrage territorial et favoriser l'adaptation et la résilience au changement climatique.

CCPL : répartition des projets par mesure	Nombre de projets	Part	Montant total des projets
M2 : rénovation énergétique	15	8%	1 708 490€
M4 : Agriculture, circuits courts	1	0,4%	97 000€
M5 : Tourisme	7	6,9%	1 493 903€
M7 : Bourgs-centres	4	3,6%	786 213€
M8 : Services de proximité	9	77,9%	16 988 187€
M9 : Patrimoine	1	0.5%	113 604€
M10 : Structuration espace	4	1,1%	231 454€
M12 : Dotation expérimentation-innovation	1	1,7%	375 904€
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>		<b>21 794 755€</b>

Sur 21 794 755 € d'investissement sur notre territoire ont été attribués :

- 3 295 871 € par la Région
- 1 505 705 € par le Département
- 189 278 € par le programme LEADER

## **BOURGS-CENTRES : UN MAILLAGE QUI PARTICIPE AU RÉÉQUILIBRAGE DE NOTRE TERRITOIRE :**

*Les contrats Bourgs-Centres (BC) reposent sur un contrat cadre et une programmation opérationnelle annuelle intégrée dans la programmation du CTO. Sur le territoire de la CCPL 4 communes ont bénéficié de ce dispositif et vont renouveler par voie d'avenant les contrats déjà conclus pour la période 2022-2028 : La Barthe de Neste, Capvern, Lannemezan et Galan.*

### **Des actions très concrètes financées par la Région ont été mises en place sur ces communes pour :**

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

## **ZOOM SUR**

### **Des city stades au cœur des villages**

Avec le soutien de la Région, du Département et de l'Etat, et en collaboration avec la CCPL, les communes de Galan, Capvern et Lannemezan ont pu, toutes les trois, installer un city-stade au cœur de leur village. Ce projet intercommunal permettra une nouvelle action envers la jeunesse et permettra d'organiser des tournois intercommunaux, des échanges et des animations. Un maillage sportif et de loisirs qui se voit aussi renforcé après des communes qui avaient déjà franchi le pas comme Hèches, La Barthe de Neste...



## **LEADER 2014-2022 : DES DOSSIERS SOUTENUS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPL ET UN À VENIR :**



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

*Depuis le début de la programmation 2014-2022, 37 projets LEADER ont été programmés sur le Pays des Nestes et le Pays des Coteaux. Le montant total LEADER attribué à ce jour est de 2 872 171,03 € sur une enveloppe totale de 3 519 000 €.*

**Pour le territoire de la CCPL, 2 dossiers ont été soutenus sur la programmation :**

- Rénovation et extension du groupe scolaire de Capvern, tranche 2, par la commune de Capvern : 189 277,90 € d'aide LEADER
- Rénovation et extension du groupe scolaire de Capvern, tranche 3, par la commune de Capvern : 200 000 € d'aide LEADER

**La CCPL a également été partenaire de 2 projets multi partenariat qui ont sollicité des fonds européens :**

- Projet de développement touristique du Pays des Nestes
- Projet e-tourisme

## **LA CCPL PARTENAIRE DES NOUVELLES POLITIQUES TERRITORIALES**

### **FEDER-FSE : le PETR devient la porte d'entrée des porteurs de projet pour la priorité 5**

Le Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ pour la période 2021-2027 a été officiellement adopté par la Commission européenne le 27 octobre 2022. 829 millions d'euros sont consacrés pour la période 2021-2027 dont 163 millions d'euros de FSE+ (fonds social européen plus) et 666 millions d'euros de FEDER (fonds européen de développement régional). **Le PETR du Pays des Nestes a été retenu comme territoire porteur « d'approches territoriales d'intégrées » (ATI) sur la priorité 5 à savoir "Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources"**. Son rôle : diffuser de l'information sur le programme régional Occitanie FEDER FSE+ 21-27, accompagner les porteurs de projets et présélectionner les dossiers.

#### **5 priorités pour cette nouvelle période :**

- Priorité 1 – Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante
- Priorité 2 – Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée
- Priorité 3 – Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces
- Priorité 4 – Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité
- **Priorité 5 – Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources**

## Lannemezan : Le programme “petites villes de demain” pour la revitalisation du territoire

Lannemezan a été retenue dans le programme « Petites Villes de demain » et a signé une convention d'adhésion en 2021. Mis en œuvre par l'ANCT, il s'agit d'un programme de cohésion territoriale qui vise à accompagner les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il est formalisé dans une convention-cadre qui doit traduire le projet de territoire dans une convention ORT (opération de revitalisation de territoire) avec une stratégie de revitalisation déclinée sur les thématiques de l'habitat, du commerce, de la transition écologique (*notamment des mobilités, l'innovation et la participation citoyenne.*)

La première action visait au recrutement d'un chef de projet qui a pour mission de participer à la conception du projet. C'est Gaëlle BOSSARD, anciennement chargée de mission développement économique à la CCPL qui a rejoint l'équipe municipale début 2022. Plusieurs ateliers de travail et comités de pilotage ont permis tout au long de l'année de définir la stratégie de la commune à laquelle a participé la CCPL et qui a abouti à la signature de la convention ORT début 2023



## Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE)

L'Etat a mis en place en 2021 un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour lequel la première convention financière a été signée en 2022.

Ce contrat couvre le périmètre des CC du Plateau de Lannemezan, Aure Louron et Neste Barousse et est porté et animé par le PETR du Pays des Nestes. Objectifs : faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires.



## Plan Avenir Montagnes : pour un tourisme durable

Le PETR du Pays des Nestes a été lauréat de l'AAP Plan Avenir Montagnes en 2022. Objectifs: accompagner grâce à une ingénierie dédiée à la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement touristique territorial vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient à l'échelle des CC du Plateau de Lannemezan, Aure Louron et Neste Barousse.



# ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES



# LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT



*La Communauté de Communes se mobilise pour préserver cette ressource fondamentale, garantir un service homogène à tous les usagers et harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire*

Pour garantir la sûreté de l'eau, préserver l'environnement et répondre aux besoins des industriels du territoire mais aussi aux habitants, le SPANC de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan oeuvre à la **remise en état des réseaux** aussi bien pour l'**eau potable** que pour l'**assainissement**.

## QUELQUES CHIFFRES

### Parc d'installation

**5 500** Installations  
sur **57** communes

### Dossiers de conception traités

**113** Permis de construire et  
dossiers réhabilitation

### Contrôles de conception et d'implantation

**90** visites sur site pour conseil et  
pré validation des dossiers

• Certificats  
d'urbanisme  
• **100**

• Contrôles  
périodiques de bon  
fonctionnement  
• **201**

• Appui technique auprès des élus ou  
des usagers  
(problème de pollution, révision du schéma  
directeur d'assainissement, étude technique...)  
• **17 dossiers**

• Contrôles de  
bonne exécution  
• **87**

• Contrôles de  
vente  
• **136**

.....

## LES FAITS MARQUANTS

### Des nouveaux tarifs

Le conseil de communauté a voté des ajustements sur les redevances afin de maintenir l'équilibre budgétaire du service, à savoir :

- contrôle de bon fonctionnement : la redevance est de 130€
- contrôle pour vente : la redevance est de 200€
- contrôle de bonne exécution : la redevance est de 200€

### • Nouveau règlement de service

• Le SPANC s'est doté d'un règlement de service depuis sa création en 2017. Il définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

• Le règlement a été mis à jour en novembre 2022 pour prendre en compte les nouvelles redevances adoptées par le Conseil Communautaire ainsi que les pénalités liées au refus des contrôles par les usagers ou les propriétaires.

# LA CCPL SE DOTE D'UN PROJET DE TERRITOIRE

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un projet de territoire est un document de référence qui permet à un territoire de définir les axes de son développement pour les 5 à 10 ans à venir. C'est un projet global de développement, porté par les acteurs locaux, abordant les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, économie, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement, santé...



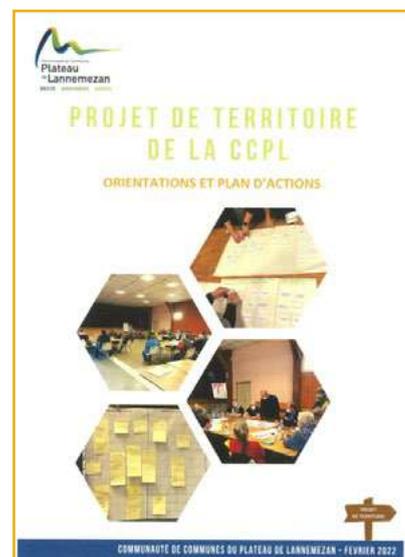
Le projet de territoire de la CCPL s'inscrit dans une démarche prospective et définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies pour parvenir à l'atteinte des objectifs. Les élus ont été nombreux à se mobiliser autour de ce travail, structurant pour la collectivité. Tout comme la population qui a répondu largement à l'enquête. 84% des répondants conseillent de venir s'installer sur le territoire de la CCPL ! Un chiffre qui présume que les habitants sont dans l'ensemble satisfaits de leur territoire. Ils ont tout de même évoqué quelques priorités sur lesquelles intervenir telles que : développer une politique pour la jeunesse, encourager la production d'énergies renouvelables ou encore développer des activités économiques et de l'emploi.

***Le projet de territoire est l'aboutissement d'un travail et d'une réflexion collective, qui va permettre d'orienter les politiques futures de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan.***

### Trois axes majeurs ont été validés :

- Organiser et développer notre territoire dans le respect de son identité rurale
- Aménager durablement notre territoire de manière équilibrée et solidaire
- Faire communauté pour préserver notre qualité de vie

Ces trois axes comportent chacune des orientations et actions. L'année 2023 doit désormais permettre de décliner ce travail en plan d'investissement pluriannuel pour la collectivité.



# DE NOMBREUSES ACTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La CCPL participe au dispositif Renov'Occitanie. Parmi toutes les actions, des ateliers d'information sont organisés sur le territoire de la communauté de communes.



**BILAN** : 380 dossiers traités en 2022

## PARTICIPATION AU GUICHET RENOV'OCCITANIE

- **Conseil Technique** : Définition d'un projet de rénovation thermique performant et lecture et analyse des devis.
- **Conseil financier** : Identification des aides financières mobilisables et des démarches administratives associées et identification des solutions de financement du projet.
- **Orientation** vers un opérateur en fonction de la problématique spécifique au logement: ADIL, CAUE, AREC, artisans, etc.
- **Sensibilisation grand public et professionnel** Actions d'animation autour de la rénovation énergétique

## Une soirée pour l'animation sur la rénovation énergétique à Galan.

Une soirée grand public de RENOV'OCCITANIE s'est tenue le vendredi 4 novembre à la salle des fêtes de Galan et a permis d'informer et sensibiliser le plus grand nombre sur la rénovation énergétique des logements privés.

Lors de cette soirée trois ateliers étaient proposés :

- « Vis ma vie de diagnostiqueur » par SOLIHA,
- « Le financement des projets de rénovation » par RENOV'OCCITANIE
- « L'isolation est la solution » par RENOV'OCCITANIE.



### Pour contacter le guichet RENOV'OCCITANIE :

Par téléphone, du lundi au jeudi, de 10h à 12h et de 14h à 16h : 05.31.74.36.65 sur [www.hauts-pyrenees.fr](http://www.hauts-pyrenees.fr) ou dans les permanences de la CCPL : les 2ème mercredis du mois à la Maison France Services de Lannemezan.

## LA CCPL : PARTENAIRE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)



- 2 permanences par mois sur la CCPL : Lannemezan et Capvern
- 588 consultations sur la CCPL dont 104 en présentiel dans les permanences

**OBJECTIF :** Animer et accompagner les politiques territoriales.

### Des conseils par des experts sur le logement.

L'ADIL est une association au service du public et des acteurs de l'habitat. Elle a pour vocation de vous offrir un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat :

- Lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique
- Logement des plus démunis
- Habitat inclusif : accompagnement des projets
- Maintien à domicile (Personnes âgées et handicapées)
- Lutte contre la vacance avec la reconquête et l'amélioration du bâti ancien...

Des permanences sont organisées sur les deux Communautés de Communes, sur rendez-vous en contactant le 05 62 34 67 11 :

**LANNEMEZAN :** 1er mercredi matin de chaque mois

**CAPVERN :** 3ème mercredi matin de chaque mois

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur le site : [www.adil65.org](http://www.adil65.org)



## OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) 2019/2023 Près de 300 dossiers traités en partenariat avec la Communautés de Communes Neste Barousse

Avant



Après



- 290 dossiers traités depuis 2019 dont 200 sur la CCPL
- 56% d'aides en moyenne pour les propriétaires occupants
- 7 millions d'euros de travaux induits

**OBJECTIF:** Accompagner les habitants des deux CC dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments d'habitations

### Les aides et l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été initiée en 2019 sur les territoires des Communautés de Communes du Plateau de Lannemezan et de Neste Barousse.

#### Elle permet la mise en place d'une politique habitat pour répondre à plusieurs objectifs :

- l'amélioration de la qualité de vie des habitants par l'amélioration de la qualité des logements,
- l'amélioration des performances énergétiques des logements, le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (filière bois, énergie solaire...)
- et le maintien à domicile des personnes âgées.

Le bilan en fin d'année 2022 est positif : **290 dossiers** ont été déposés depuis 2019, soit 58 % de la mission réalisée sur un objectif de 500 dossiers sur les 5 ans. Une cinquantaine de dossiers sont actuellement en étude pour 2023.

Depuis 2019, l'OPAH CCPL/CCNB a généré 7 millions d'euros de travaux avec 3,8 millions d'aides provenant de l'État, la Région, le Département mais aussi Action Logement pour les salariés du privé et de l'agricole ainsi que les Caisses de retraites.

## LE CONSEIL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX



- 8 communes et la CCPL ont bénéficié des services du CEE en 2022
- Les diagnostics réalisés sont éligibles pour la réalisation des dossiers Région/Etat
- Le service est GRATUIT pour les communes

**OBJECTIF :** Accompagner les communes dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

### Le conseil en efficacité énergétique, un service gratuit en partenariat avec le Syndicat des Energies des Hautes-Pyrénées.

La CCPL adhère au service de Conseil en Efficacité Énergétique depuis 2018 sous la forme d'une convention.

Par cette convention, le SDE65 intervient gratuitement auprès de toutes les communes de la CCPL pour bénéficier d'un accompagnement technique dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Le SDE 65 met ainsi à disposition un technicien spécialisé dont les tâches sont multiples et axées sur le conseil et l'accompagnement.



Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production faite de la production d'électricité à demeure	
Consommation estimée : kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	
Bâtiment économe	Bâtiment
≤ 50 A	<b>121</b>
51 à 110 B	
111 à 210 C	
211 à 350 D	
351 à 540 E	
541 à 750 F	
> 750 G	
Bâtiment énergivore	

# ENVIRONNEMENT



## LES ACTIONS SUR LES COURS D'EAU :

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence a été déléguée, à partir de 2019, aux syndicats de rivières des bassins versants qui se trouvent sur la CCPL :

- Bassin de l'Arros : Syndicat Mixte Adour-Amont ( SMAA)
- Bassin de la Baïse : Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents (SABA)
- Bassin du Gers : Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V)
- Bassin de la Save : Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESAVE)
- Bassin de la Neste : PETR du Pays des Nestes

## Voici quelques actions réalisées par les syndicats en 2022 :



### SYGESAVE

Déstabilisation d'un talus routier (Visite de terrain et diagnostic, élaboration d'un avant-projet sommaire, élaboration du dossier réglementaire, rédaction du cahier des charges, lancement des travaux fin 2022/début 2023)



### SABA

Travaux d'évacuation d'embâcles sur la Petite Baïse à Galez suite au glissement du coteau vers la rivière, sur Galan et Galez suite aux crues de janvier 2022 et dans les ponts de Galan et de Sabarros sur la Petite Baïse.



### PETR du Pays des Nestes

Étude hydraulique Torte amont : scénarios de protection de la commune de La Barthe de Neste. Etude finalisée. Montant engagé : 37 173 € TTC (32% FPRNM / 13% Région / 22% AEAG).



### SM3V

Surveillance du bassin versant sur le territoire de la CCPL par le technicien et rencontre les riverains ou usagers qui en font la demande pour des travaux d'entretien et de renaturation.



### SMAA

- Élaboration du PPG global pour l'ensemble du territoire SMAA;
- Recrutement d'un agent pour étoffer l'équipe d'animation du PAPI;
- Création d'un questionnaire à destination des communes afin d'apprécier leur connaissance face au risque inondation.

# LES DÉCHETS

## UN TRAVAIL IMPORTANT ENTREPRIS SUR LE FINANCEMENT DU SERVICE

Dans un contexte délicat (augmentation des tonnages, baisse des ressources de valorisation, augmentation des taxes d'Etat, inflation, absence de solution de traitement sur le Département...), **l'objectif était de maintenir la continuité du service de collecte, en apportant un service de proximité de qualité sur toutes les communes, tout en limitant au maximum l'impact financier de la TEOM pour les ménages et les entreprises.**

**Le service de collecte est assuré par le SMECTOM** pour toutes les communes du territoire, sauf pour deux communes qui sont desservies par le SIVOM de Saint Gaudens (Arné et Uglas). En 2024, toutes les communes de la CCPL seront desservies par le SMECTOM.

La CCPL acquitte une contribution budgétaire au SMECTOM et prélève en contrepartie une TEOM pour assurer le financement du service.

Grâce à plusieurs actions conjuguées (nouvelle sectorisation des taux de TEOM, mise en place d'une redevance spéciale sur le SMECTOM, sensibilisation du tri, efforts de sensibilisation pour la production des déchets...), la contribution appelée par le SMECTOM au niveau de la CCPL a diminué dans un contexte marqué par une inflation générale. La nouvelle sectorisation délibérée en 2021 a permis d'introduire une harmonisation en fonction du service apporté et de diminuer l'impact fiscal sur une majorité de communes de la CCPL.

**+** *En 2022, 43 communes ont vu leur fiscalité TEOM baisser !*

Ce travail établi en partenariat avec le SMECTOM doit se poursuivre en 2023, sous l'égide de la commission finances de la CCPL.



# SENTIERS DE RANDONNEES



## EN MARCHÉ VERS UNE MEILLEURE GESTION DE L'OFFRE

*La randonnée constitue l'une des activités majeures de l'offre nature de la CCPL.*

Un maillage important s'est développé sur l'ensemble notre communauté de communes avec des propositions variées (sentiers d'interprétations, GR chemin de saint Jacques, Tour de Pays, petite randonnée...). Cette importante offre est aujourd'hui à organiser et à valoriser.

Un atelier dédié aux sentiers de randonnées s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir un classement des sentiers de randonnées et un mode de gestion. Après un état des lieux, 3 catégories ont été définies avec des degrés divers d'intervention de la CCPL :

- **Les sentiers d'intérêt touristique majeur** qui rassemblent des critères de qualité paysagère, patrimoniale et touristique. Ces derniers, qui sont les sentiers vitrine, bénéficient d'une meilleure mise en valeur. Ils apparaissent par exemple sur le topoguide randonnées édité par l'Office de Tourisme.
- **Les sentiers du réseau communautaire** : Les autres sentiers balisés PR mais dont l'entretien est à la charge des communes propriétaires.
- **Les sentiers d'initiative communale** développés à l'initiative et par les communes.

En complément, les conventions avec les communes propriétaires ont été mises à jour et un outil de gestion et de communication a été développé en partenariat avec le Département : Géotrek.



## DE NOUVEAUX OUTILS DE PROMOTION DES SENTIERS DE RANDONNÉES :



### GEOTREK, un outil pour gérer et valoriser les sentiers

*Un pilotage en partenariat avec le département des Hautes-Pyrénées.*

Geotrek permet à la CCPL d'assurer la gestion des sentiers (aménagement, signalétique, travaux...) mais aussi de publier une offre de randonnées.

Il permet au randonneur de télécharger librement le descriptif avec la carte du parcours et les traces GPS. Il permet également de trouver des points d'intérêts comme les points de vue et les sites patrimoniaux.

Dès sa mise en ligne, le site proposera les sentiers d'intérêt touristique et très rapidement il sera enrichi d'autres itinéraires.

**Gourgue d'Asque, sentier d'interprétation**  
Asque




*L'une des randonnées les plus nature et féérique qui chemine au milieu des mousses et lichens au dessus de l'eau claire et transparente.*  
On l'appelle la petite Amazonie des Pyrénées ou bien la Gourgue aux fées et brouches. Car là tout est mystères et enchantements. Au fond d'une étroite et humide gorge creusée par les eaux claires de l'Arros, on se croirait presque dans une jungle perdue ou dans un monde d'elfes et lutins. La végétation y est exubérante et la faune et la flore fragile. À découvrir en famille, même par temps gris ! Un sentier d'interprétation complet avec de nombreux panneaux bien documentés, propose de mieux découvrir ce fabuleux endroit.

Infos pratiques	
Pratique :	A Pied
Durée :	2 h 30
Longueur :	6.4 km
Dénivelé positif :	160 m
Difficulté :	Facile
Type :	Aller-retour
Thèmes :	Eaux et rivières, Faune, Flore
Accessibilité :	Accessible en fauteuil roulant. Chien autorisé. En famille, itinéraire praticable en toute saison, Poussette

### SURICATE, un réseau de sentinelles pour signaler les problèmes sur les itinéraires de randonnées

*L'application Suricate met en relation les randonneurs et la CCPL, gestionnaire des sentiers recensés.*

Porté par le ministère des Sports, Suricate permet de gérer les incidents préjudiciables à la randonnée comme les erreurs de balisage, les arbres en travers ou une passerelle détériorée...

En téléchargeant l'application, le randonneur devient sentinelle et peut effectuer le signalement de l'incident. Charge aux services de la CCPL de relayer l'information afin de traiter au plus vite le problème sur site.

Lien vers l'application : SURICATE OU <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>



# URBANISME



En 2022, la CCPL a décidé de prescrire un PLU intercommunal qui va couvrir à terme les 57 communes du territoire.

Après avoir mis en place son projet de territoire, le plan local d'urbanisme intercommunal doit permettre de se doter d'un outil réglementaire qui fixera les règles d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire communautaire.

## CE PLUI DOIT RÉPONDRE À PLUSIEURS GRANDS OBJECTIFS :

- traduire les principales priorités fixées dans le projet de territoire communautaire,
- intégrer la règle nationale du zéro artificialisation nette,
- mieux prendre en compte les nouvelles logiques d'aménagement et les nouvelles attentes des habitants et des entreprises,
- répondre aux nombreux défis territoriaux et environnementaux,
- améliorer la cohérence des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Une charte de gouvernance a été établie pour garantir la construction collective du projet par les 57 communes.

De plus, les modalités de concertation ont été particulièrement travaillées pour permettre au plus grand nombre de s'informer, de participer, d'échanger et de débattre.

Signe de la pertinence de la démarche, l'Etat accompagne la démarche de la CCPL avec un financement important : 140 000 € pour l'année 2022.

Un agent sera recruté en 2023 pour suivre l'élaboration de ce PLUI.

**PLUI**  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a décidé, au Conseil de Communauté du 22 novembre 2022, l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) et a ouvert la concertation avec les habitants.

**QU'EST-CE QU'UN PLUI ?**  
C'est un document de planification et d'urbanisme réglementaire qui fixe les grandes orientations d'aménagement et d'habitat du territoire et définit un projet urbain. Il détermine également les règles d'occupation et d'utilisation du sol comme les règles applicables dans les zones constructibles ou celles à protéger.

**DE QUOI EST COMPOSÉ LE PLUI ?**

Diagnostic	Pièces réglementaires
Projet d'aménagement du territoire	Zoom sur des secteurs de projets
Orientations d'aménagement	Annexes

**COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?**  
Votre territoire se construit avec vous : chaque personne qui habite, travaille, étudie dans la communauté de communes est invitée à donner son avis sur le projet.  
La concertation est ouverte pendant toute la phase d'élaboration du document et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet afin de permettre de tirer le bilan en Conseil de Communauté.

**POUR VOUS INFORMER**

- Un espace dédié sur le site de la communauté de communes ([www.ccpplateau.lannemezan.fr](http://www.ccpplateau.lannemezan.fr)) comportera des documents permettant au public de s'approprier le projet, de prendre connaissance des grandes étapes de la procédure, des dates de réunions publiques et des documents intermédiaires au fur et à mesure de l'avance du projet.
- Des panneaux de concertation seront mis à disposition du public tout au long de la procédure. Des réunions publiques seront organisées avec la population pour la présentation des étapes clés du document.
- Des supports de consultation seront mis à disposition en mairie et au siège administratif de la CCS, aux heures d'ouverture au public.
- La presse locale, les bulletins d'information municipaux et flashs infos sur les réseaux sociaux de la communauté de communes permettront également au public de prendre connaissance des étapes clés de la procédure.

**POUR VOUS EXPRIMER**

- Un registre PLUI sera mis à disposition dans chacune des mairies et au siège administratif communautaire permettant d'adresser ses observations, questions et commentaires.
- Un portail [plateau.lannemezan.fr](http://plateau.lannemezan.fr) est ouvert pour adresser ses observations, questions et commentaires.
- Le public aura la possibilité d'envoyer ses observations par courrier à : Membre le Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan 01 route d'Espagne 65230 LA SARTHE DE NESTE

**POUR ECHANGER ET DEBATTRE**

Des temps de présentation et d'échange avec le public seront organisés tout au long de la phase de concertation, avant l'arrêt du PLUI.  
Les lieux, dates et horaires seront à minima annoncés sur le site Internet de la communauté de communes ainsi que par voie de presse.

Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan - 1 route d'Espagne - 65230 LA SARTHE DE NESTE  
06 43 98 84 09 - [www.ccpplateau.lannemezan.fr](http://www.ccpplateau.lannemezan.fr)

### PANNEAU DE CONCERTATION

# CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Un projet de service public de proximité qui avance

## DES ÉTAPES IMPORTANTES PASSÉES EN 2022 AU NIVEAU DE LA CONCEPTION



L'année 2022 a permis de progresser au niveau des études de conception du centre aquatique. Le conseil de communauté a voté le 26 juillet 2022 l'avant-projet définitif de l'équipement. Le projet d'équipement intégrera un bassin sportif de cinq couloirs de 25 mètres, un bassin d'activité-apprentissage-loisirs de 110 m<sup>2</sup>, une pataugeoire animée de 30 m<sup>2</sup>, un toboggan intérieur de 50 mètres linéaire, un espace de récupération, et une aire de jeux d'eau à l'extérieur avec une pelouse solarium. Le permis de construire a été déposé en fin d'année 2022 et toutes les autorisations administratives et environnementales ont été demandées.



### UN PROJET BIEN SOUTENU, SIGNE DE SA PERTINENCE

L'Etat a choisi d'accompagner le projet à travers un engagement de subvention de 1 000 000 € sur quatre ans. Le Département des Hautes-Pyrénées est sur la même logique, avec un engagement de financement de 800 000 € sur quatre ans. Quant à la Région, le projet a été considéré d'intérêt territorial et bénéficie d'une subvention de 1 200 000 €. De nouveaux financements sont recherchés, tant au niveau du centre national du sport que des fonds européens LEADER. Le plan de financement devrait être définitivement consolidé en 2023.

L'ADEME va accorder une subvention de 430 000€ compte tenu des efforts énergétiques du programme.





## **Un projet en haute qualité environnementale : de nombreuses innovations énergétiques**

Le projet intègre dans son aménagement un programme de renaturation ambitieux. Il prévoit **l'aménagement et la valorisation pédagogique d'une zone humide et la création d'espaces de biodiversité** avec des noues végétalisées. Il prévoit aussi le recours à l'énergie de la géothermie par sondes sèches comme source de chaleur principale et source de froid. Le conseil de communauté a voté le recours à la géothermie le 22 novembre 2022, pour que cette énergie décarbonée produise 70% des besoins en chaleur et 100% du froid. Le coût estimatif de mise en place de cette solution est d'environ 900 000 €, avec des subventions attendues de l'ADEME (430 000 € sur le fonds chaleur) et du FEDER. Il est étudié en complément le recours à des panneaux photovoltaïques pour les consommations électriques.

Les process techniques choisis sont les plus qualitatifs du marché afin de permettre la réalisation d'économies en fonctionnement (économies d'eau et amélioration de sa qualité avec la mise en place d'un média filtrant perlite ou diatomée, système de ventilation thermo dynamique pour la halle bassins avec récupération d'énergie sur bassin, récupération de l'énergie fatale avec restitution des calories sur l'introduction de l'air neuf, mise en place d'un système de déchloramination UV basse pression, mise en place de gradation de lumière pour ajuster l'éclairage artificiel à la luminosité, isolation de la halle bassin en verre cellulaire de type FOAMGLASS T3 PLUS, vitrages avec très faibles perméabilité à l'air, recours à l'éclairage naturel avec un fort taux de flux local de jour, gestion technique centralisée ....).

## **Le choix d'une gestion en délégation de service public**

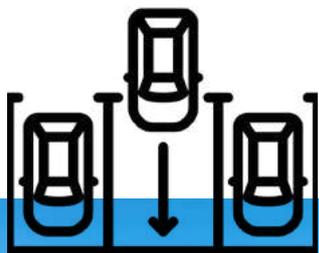
**Le conseil de communauté a décidé de s'orienter vers une délégation de service public en affermage pour la gestion de l'équipement.** Après avoir pris connaissance des possibilités juridiques avec leurs avantages et inconvénients, et visité des équipements gérés en régie ou en délégation de service public, l'atelier constitué pour l'occasion a préconisé au conseil de s'orienter vers cette solution. Un rapport sur la délégation de service public et a été établi et le conseil de communauté a délibéré sur le recours à la délégation de service public le 22 novembre 2022. La consultation sera lancée en 2023 avec l'appui du bureau d'études ADOC et d'un Avocat en droit public ( BRG Avocats ).

# DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE



# DE NOUVELLES ACTIONS AUTOUR DE LA MOBILITÉ

*Pour répondre à l'enjeu de la mobilité sur le territoire, la Communauté de Communes oeuvre à mettre en place de nombreuses actions permettant de faciliter les déplacements de ses habitants tout en tenant compte des enjeux environnementaux.*



## **SORTIE 16 / LANNEMEZAN** **une aire de covoiturage pour 2024**

- 60 places dont 6 avec bornes de recharges électriques
- Places enherbées
- Eclairage à LED
- Abri attente piétons
- Aire clôturée
- Utilisation gratuite pour les utilisateurs

**OBJECTIF :** proposer une offre de mobilité partagée et un stationnement sécurisé pour les utilisateurs.

**En 2022 la CCPL a acté un partenariat avec Vinci Autoroute pour réaliser une aire de covoiturage à Lannemezan sur le domaine autoroutier.**

Dans le cadre de l'étude mobilité menée par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) de 2021 à 2022, il a été démontré l'importance des flux de véhicules sur la commune de Lannemezan, la saturation de l'aire de covoiturage à proximité de la sortie d'autoroute N°16 et la nécessité de développer des infrastructures permettant de développer le covoiturage.

*L'usage de cette aire sera entièrement gratuite pour les utilisateurs.*

L'aire de covoiturage de Lannemezan s'inscrit en droite ligne des ambitions de l'Etat de tripler la part du covoiturage d'ici 2024 avec pour objectif d'atteindre 3 millions de covoitureurs.

## **BUDGET**

Le coût prévisionnel total de cet équipement est estimé à  
**670 000 €**



participation de la CCPL de  
**200 000 €**,  
soit **30%** de l'investissement

## **PARTENARIAT AVEC WIMOOV :** lancement d'un programme d'auto-partage sur le territoire

*La CCPL a lancé, en partenariat avec WIMOOV une expérimentation d'autopartage électrique solidaire.*



*liberté, égalité, mobilité!*



Le programme se base sur l'acquisition de véhicules 4 roues électriques sans permis B, qui seront mis à disposition des habitants en situation d'insertion socio-professionnelle et sans moyen de déplacement avec un objectif d'accès à l'emploi.



### **Le projet a pour ambitions :**

- De **proposer un moyen supplémentaire de déplacement** sur le territoire
- De **faciliter l'accès à l'emploi pour des publics fragiles** par la mise à disposition d'un véhicule à titre gracieux.

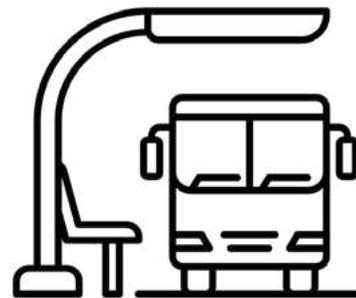
En complémentarité, Wimoov accompagne les demandeurs et repreneurs d'emploi au sein des agences pôle emploi et des partenaires prescripteurs à minima 1 fois par semaine en présentiel (lundi après-midi à la Maison France Services de Lannemezan).

L'objectif de ce programme soutenu par la CCPL à hauteur de 5000 € est d'accompagner 100 bénéficiaires sur 12 mois pour :

- **Développer la pratique du covoiturage** des bénéficiaires
- Permettre une **expérimentation à coût modéré**
- **Promouvoir la mobilité électrique**
- **Contribuer à la transition écologique** dans les modes de transports

## **TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) INTERCOMMUNAL** : un service au plus près de notre territoire

*En 2022 le TAD a enregistré 1 277 utilisateurs, avec un coût porté par la CCPL de 8€/ utilisateur.*



### **TAD Plateau**

Au total il y a eu :

- **845** inscrits sur l'année,
- dont en moyenne **70** par mois.

Le nombre d'inscrits est constant sur l'année avec au moins **60** utilisateurs par mois.

Il y a 3 pics mars, juin et août aux alentours de 90 utilisateurs.



Lannemezan

.....

### **TAD Saint-Arroman**

Au total il y a eu **393** inscrits sur l'année.

Le nombre d'inscrits est relativement constant sur l'année avec une moyenne de **33** utilisateurs par mois.

Il y a 1 pic d'août à octobre (avec 50 utilisateurs en septembre).



Saint-Arroman

.....

### **TAD Capvern**

Au total il y a eu **11** inscrits sur la saison thermale (juillet et août uniquement).



Capvern-les-Bains

## **TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) TOURISTIQUE** : nouvelle expérimentation mise en place lors de l'été 2022

En juillet et août 2022 la CCPL a expérimenté la mise en place d'une navette touristique sur le territoire.



**NOUVEAU** DU 12 JUILLET AU 25 AOÛT

# La Navette TOURISTIQUE

**2€**  
Aller / Retour

**Le TRANSPORT À LA DEMANDE** pour partir à la découverte des sites et activités touristiques

N° Co Park, Golf, Parc Loisirs 1/2 Lune, Edervik, Château de Mauvezin, Abbaye de l'Escaladieu, Gouffre d'Esparos, espace Préhistoire de Labastide, sentiers randonnées, producteurs locaux

RÉSERVATION par téléphone  
**05 62 98 08 19**

Informations et Horaires sur le site internet  
[www.ccplateaudelannemezan.fr](http://www.ccplateaudelannemezan.fr)

Plateau de Lannemezan  
MONTAGNE - ENTOURNAGES - GOLF

La CCPL, en partenariat avec la région Occitanie, a proposé une navette touristique ouverte à tous les habitants du territoire à un prix de **2€ le trajet aller/ retour**.

Cette navette récupère les usagers à partir de :

- Galan,
- Lannemezan,
- La Barthe-de-Neste,
- Capvern et Capvern-les-Bains

Elle dessert les lieux de commerces et services, les sites et activités touristique, les sentiers de randonnées et les producteurs locaux.

Les usagers ont pu se rendre dans les différents lieux, pratiquer des itinéraires de randonnées de 2 à 3 heures autour des points d'arrêts ou entre les sites.

Ils ont pu aussi découvrir les boutiques de producteurs à Lou Mountagnou à Esparros ou au Moulin des Baronniees à Sarlabous.



L'idée, en lien avec le projet de territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, est d'encourager la mobilité douce, mutualiser les moyens, proposer un service aux habitants et touristes et soutenir l'activité touristique.

## **TRANSPORT D'INTÉRÊT LOCAL (TIL) CULTUREL INTERCOMMUNAUTAIRE** : le premier service du genre à l'échelle régionale !

En partenariat avec la Communauté de communes Aure Louron et la Communauté de communes Neste Barousse, la CCPL, chef de file, a lancé un service mutualisé de mobilité culturelle.

Afin d'optimiser les différentes offres de mobilité culturelle mises en place sur les trois Communautés de communes du Pays des Nestes (Aure Louron, Neste Barousse et Plateau de Lannemezan), pour se rendre au PARVIS notamment, il a été imaginé un service de mobilité abordable, peu contraignant et permettant d'accéder à des scènes de spectacles vivants de qualité.

La Communauté de communes du Plateau de Lannemezan est chef de file du projet en partenariat avec les Communautés de Communes Aure Louron et Neste Barousse et la Région Occitanie, Le PETR du Pays des Nestes, Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées et le Service Culturel de la Ville de Lannemezan.

C'est une première expérimentation durant 6 mois pour accompagner le territoire à accéder à la culture tout en réduisant son empreinte carbone et ses dépenses.



### Les arrêts desservis :

Arreau, Sarrancolin, Mauléon-Barousse, Loures-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste, La-Barthe-de-Neste, Lannemezan, Capvern

## **TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) CULTUREL**

Le TAD culturel permet de transporter les habitants du territoire vers le Parvis à Ibos. Au total en 2022 il y a eu **28** inscrits sur deux dates proposées par la CCPL. Le nombre d'inscrits a presque doublé la seconde date.

Les spectacles desservis ont été les suivants (au Parvis à Ibos) :

- le cirque PARDI sous chapiteaux "low cost paradise" le 22 Mai
- FOLIA de Mourad Merzouki le 8 Décembre

Voici les retours du questionnaire de satisfaction :

- Les habitants sont satisfaits du service (spectacle comme TAD).
- Une ligne domicile-Lannemezan ne semble pas être un réel besoin pour la population.
- Les habitants trouvent intéressant la formule spectacle + TAD et renouvèleront l'expérience.
- Les autres services de mobilité mis en place par la CCPL ne sont pas assez connus.



## **PROGRAMME ACOTE** : pour le développement du covoiturage

En 2022, la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan participe au programme national AcoTE « Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobiliTE », prenant fin le 31/12/2023. Ce programme a pour ambition de massifier le covoiturage du quotidien.



### **OBJECTIFS :**

- Sensibiliser les décideurs publics au covoiturage,
- Accompagner les collectivités à co-construire et expérimenter des lignes de covoiturage.

A la rentrée 2022, la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a pris la décision de s'engager dans une convention de partenariat en faveur du covoiturage du quotidien dans le cadre du programme CEE. Les différentes parties prenantes sont les suivantes : CertiNergy & Solutions, l'ANPP, la Roue Verte et la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan. L'année 2023 doit permettre de préciser des lignes de covoiturages pertinentes à mettre en place sur notre territoire et, si les élus le souhaitent, à les expérimenter !

## **PROGRAMME AVELO2** : La CCPL s'engage sur le vélo avec le PETR

En partenariat avec le PETR, la CCPL participe au programme AVELO2. Objectif : accompagner les communautés de communes à développer le vélo du quotidien. Plusieurs chantiers sont prévus dans ce sens.

Le programme AVELO2, financé par l'ADEME, vise le développement du vélo du quotidien. Il s'appuie sur 4 axes de travail :



- Axe 1 : élaboration du Schéma Directeur Vélo (SDV) du territoire
- Axe 2 : mise en place d'une flotte de vélo de Pays
- Axe 3 : animation territoriale en faveur du vélo du quotidien
- Axe 4 : appui à l'ingénierie territorial

## **LA VOIE VERTE : un travail au long cours**



*Depuis début 2020, le PETR du Pays des Nestes a engagé la réalisation d'une étude de faisabilité d'une "voie verte" s'appuyant sur l'ancienne voie ferrée Avezac-Arreau et ses continuités cyclables possibles. Le futur aménagement consiste en la mise en place d'une "voie verte" offrant un itinéraire de mobilité douce et un espace public. Véritable alternative à la voiture et aux deux-roues motorisés, elle offrirait un itinéraire hors trafic motorisé, sûr, efficace et accessible à tous.*



L'étude de faisabilité technique pour la création d'une voie verte entre Lannemezan et Arreau portée par le PETR du Pays des Nestes pour le compte de la Communauté de communes Aure Louron (CCAL) et de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) a été poursuivie en 2022.

Ce travail structurant, au long cours, a permis d'étudier plusieurs scénarios de tracés mais aussi de cerner plus précisément différentes problématiques dont la présence d'espèces protégées au tunnel de Camous impliquant de trouver des solutions alternatives ou encore le calendrier d'enfouissement des lignes RTE non compatible avec celui de travaux pour la voie verte sur le linéaire voie ferrée.

### **PERSPECTIVES 2023 :**

- Etude sur l'aménagement de la voie ferrée entre Avezac et Arreau
- Etude du contournement du tunnel de Camous (passerelles)
- Etude de liaison vers Lannemezan par le canal de la Neste + alternative par la route des usines
- Identifier les prochaines étapes pour un démarrage des travaux en 2027



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

## CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Une convention territoriale globale (CTG) a été signée en fin d'année 2019 entre la CAF 65 et la CCPL pour une durée de quatre ans. La CCPL bénéficie d'un financement annuel de la part de la CAF 65 pour l'animation de cette CTG.

Sur 2022, il a été question des difficultés du parcours d'insertion des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil collectif telles que les crèches, les centres de loisirs périscolaires ou extrascolaires. Une conférence sur le thème de la prévention et du repérage précoce a accueilli beaucoup de professionnels et un pôle d'appui et de ressources handicap, le PARH65, a été déployé au niveau Départemental avec l'embauche d'une animatrice.

Le sujet de la mobilité a été particulièrement travaillé sur 2022 avec le déploiement de certaines actions prévues dans le contrat CAF. Ces actions sont présentées dans la rubrique mobilité du rapport d'activité.

Au niveau de la petite enfance, la question des solutions de garde d'enfants a fait l'objet de beaucoup de questionnements, notamment dans la perspective des futurs départs à la retraite d'assistantes maternelles dans les 5 à 10 ans à venir. Une organisation territoriale et partenariale a été recherchée sur ce sujet, avec de nombreuses initiatives : création d'un observatoire de la petite enfance, mise en avant du relais petite enfance, création d'un lieu d'accueil parent enfant « la petite récré » ouvert tous les lundis de 15h à 18h dans les locaux du RPE à Lannemezan. La CCPL cherche aussi à accompagner les initiatives communales qui émergent pour la création de maisons d'assistantes maternelles ou de lieux petite enfance.

Compte tenu des enjeux de territoire, La CCPL a fait le choix de renforcer l'animation sociale de territoire et une animatrice dédiée à la mission CTG sera investie dès 2023.

Parmi ses missions, la mise en œuvre des actions prévues dans la convention CAF sera une priorité. Mais son champ d'action couvrira tout ce qui touche à l'action sociale et au développement social, en partenariat avec tous les acteurs de territoire et partenaires institutionnels.

• **Contact coordinatrice**  
 • **CAF à la CCPL :**  
 • Elodie BODENSTEIN  
 • 05.62.98.41.52  
 • e.bodenstein@ccplannemezan.fr  
 •  
 •  
 •

## LES CENTRES DE LOISIRS S'INITIENT AU CIRQUE

### Les jeunes et le Cirque

Les jeunes qui fréquentent les centres de loisirs de Capvern, de La Barthe de Neste et de Lannemezan ont participé à une activité sur le thème du cirque durant une semaine sur chaque centre. Ils ont tiré les enseignements de la troupe Pyramide qui les a encadrés et ont mis en scène avec leur appui un petit spectacle. Les parents ont bien sûr été conviés à la représentation en soirée à La Barthe de Neste.



Ce moment bien chaleureux s'est conclu par un petit bivouac le soir au stade de La Barthe de Neste.

# AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La communauté de communes gère une aire d'accueil des gens du voyage qui comporte **10 emplacements sur la commune de Lannemezan**.

Depuis de nombreuses années, un soin tout particulier est accordé à la qualité d'accueil et des travaux sont régulièrement entrepris pour maintenir de bonnes conditions d'hébergement pour les résidents.

Des travaux ont été entrepris en 2022 par les services techniques de la CCPL, tant sur le bâtiment d'accueil que sur les espaces sanitaires.



En 2022, l'aire d'accueil des gens du voyage a accueilli 236 personnes.

La gestion de l'aire d'accueil est une compétence obligatoire de la communauté de communes. Un marché public a été lancé pour la gestion de l'aire d'accueil sur les années 2023, 2024 et 2025 et celui-ci a été confié à la société VAGO. Une problématique particulière a aussi été rencontrée avec les familles qui ont plusieurs caravanes.

L'aire d'accueil des gens du voyage dispose de places de stationnement pouvant accueillir très difficilement deux caravanes. De ce fait, les familles occupent très fréquemment deux emplacements au lieu d'un.

Certains font part de difficultés financières pour acquitter le tarif lié à la location de deux emplacements et des situations conflictuelles naissent de cette situation. Il a donc été décidé de créer un tarif particulier pour tenir compte de ces situations.

La communauté de communes travaille également sur le thème de l'accompagnement et de la sédentarisation des gens du voyage avec le département des Hautes-Pyrénées, l'Etat, et les autres intercommunalités. En 2022, la CCPL s'est engagée à participer à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale sur les années 2023-2025, avec une implication financière d'environ 13 000 euros.



# SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ



# LES SERVICES MUTUALISÉS

## LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE



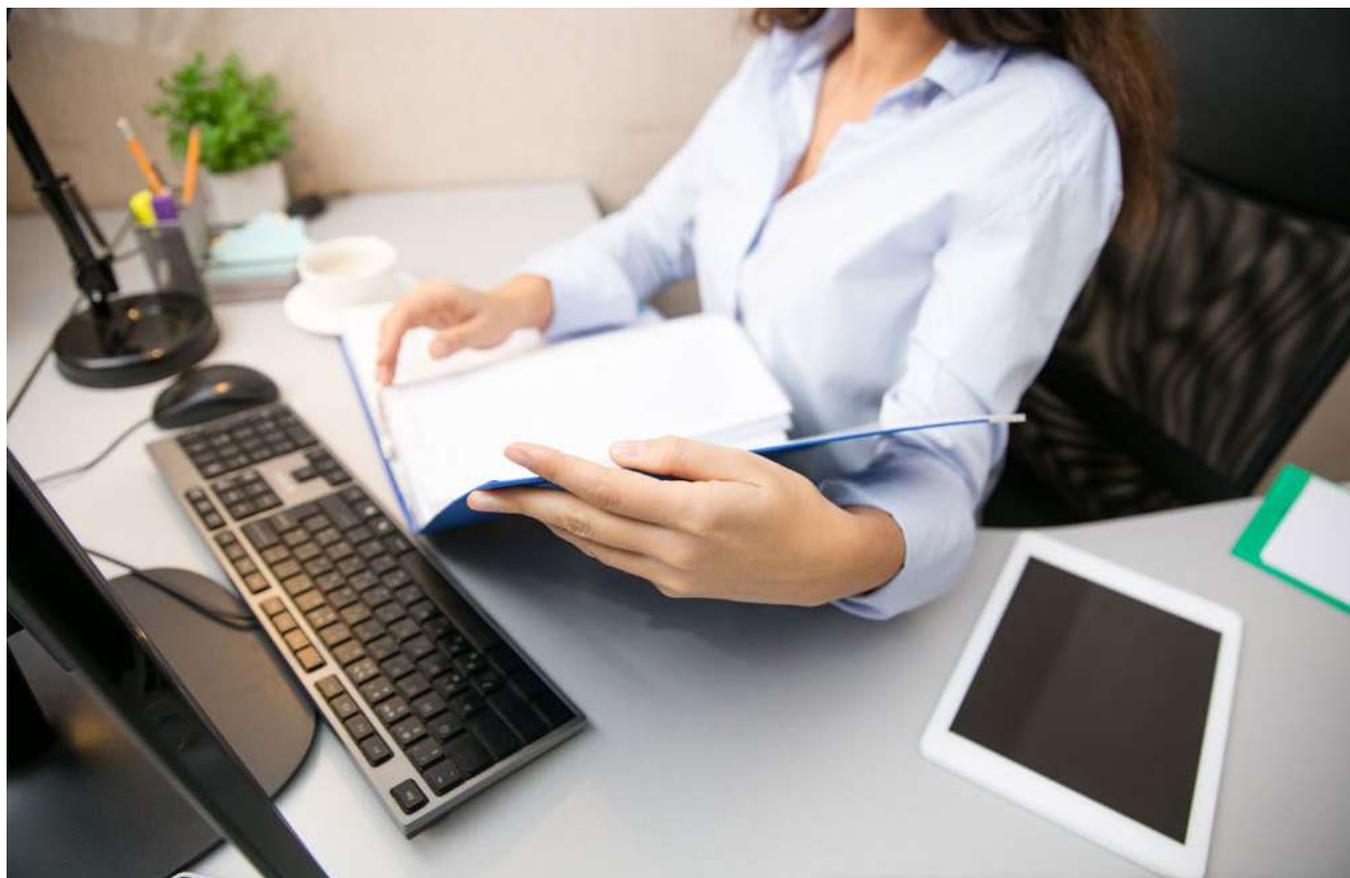
*La CCPL dispose d'un service secrétariat de mairie mis à disposition des communes membres.*

Le service commun de secrétariat de mairie comptabilise **14 secrétaires qui sont mises à disposition auprès de 44 communes**. Véritable pierre angulaire dans le fonctionnement d'une municipalité ; elles apportent conseil et assistance dans différents domaines (état civil, ressources humaines, finances, marchés publics, préparation et suivi des comptes administratifs, dossiers d'urbanisme, élections ...). Elles apportent également une information aux administrés et usagers lors des permanences en mairie. Ce métier est très diversifié et en évolution constante. La secrétaire de mairie est aussi un relai important des politiques publiques déployées par la CCPL sur le territoire.

De nombreuses réunions d'échanges avec l'ensemble du personnel en collectif ou individuellement ont été organisées courant de l'année 2022 afin de définir le meilleur cadre de fonctionnement du service.

L'année 2022 a été marquée par **deux départs à la retraite qui ont été compensés**. Un agent a également évolué sur des missions communautaires autour de l'enfance-jeunesse.

L'objectif est de permettre une meilleure organisation du service dans des métiers qui évoluent très rapidement (meilleur accompagnement des agents et des carrières, attractivité, formations, solutions à l'isolement, outils, etc.).



## **LE SERVICE PATRIMOINE ET SERVICES TECHNIQUES**

Il est chargé de la création, de la rénovation et de l'entretien du patrimoine de la communauté de communes. Il intervient, en collaboration avec les autres services de la collectivité, sur l'ensemble du territoire.

Le service technique, est chargé de l'entretien technique, énergétique et réglementaire du patrimoine de la collectivité.

Une équipe de **8 agents** de terrain réalise les travaux de maintenance qui peuvent être effectués directement par la communauté de communes. Elle intervient tant sur des travaux d'espaces verts, que de menuiserie, de petite maçonnerie ou de peinture.

Le service technique coordonne également les travaux d'entretien qui doivent être réalisés par des entreprises extérieures.



**Le service technique de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan entretient le patrimoine de l'intercommunalité et a réalisé de nombreux chantiers en 2022 sur le patrimoine communautaire.**

### **Quelques exemples :**

#### **ZONE FUTUR CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

Protection environnementale pour son suivi écologique.

#### **ZONE DU CM10**

Les agents ont réalisé un gros travail d'entretien et de débroussaillage sur les espaces verts de ce site qui est aujourd'hui une friche. Afin de stopper les dépôts sauvages et d'éviter les risques d'accidents en cas d'intrusion sur la zone, ils ont également procédé à la mise en sécurité du site avec du barriérage et de gros blocs de pierre.



**CENTRE AQUATIQUE**

#### **TOURBIÈRES DE CLARENS**

Le service technique entretient le site des Tourbières de Clarens qui est classé Natura 2000 : Nettoyage des accès, entretien de la zone végétalisée, pose de signalétique, de panneaux éducatifs ...

## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les services techniques interviennent régulièrement pour maintenir ce site et ses conditions d'accueil : Installation d'une séparation au niveau des blocs sanitaires, peinture de sol, bardage et repose de grillages détériorés.

## ENTRETIEN DES SITES TOURISTIQUES

Le service technique assure l'entretien courant et le traitement des espaces extérieurs du Gouffre d'Esparros et de l'Espace Préhistoire de Labastide participant ainsi à valoriser leur attractivité. Des interventions ponctuelles ont aussi lieu, par exemple la réfection des éléments de protection au Gouffre d'Esparros ou l'installation de fac-similé à l'Espace Préhistoire de Labastide.



## TABLES DE PIQUE NIQUE À LA BARTHE DE NESTE

Le service technique a procédé à l'installation de tables de pique-nique en bois sur l'espace vert arboré.



## MOULIN DES BARONNIES À SARLABOUS

Le site du Moulin des Baronnie est entretenu par le service technique. Plusieurs travaux ont été réalisés en 2022 en interne :

- Réfection totale des peintures de la salle de la vitrine servant à l'accueil de diverses manifestations : réunions d'associations sportives, culturelles, mariages, congrès ...
- Une aire dédiée pour l'accueil de loisirs, de détente des familles a été reconfigurée en incluant dans l'aménagement global et de proximité de nouvelles tables de pique-nique en bois ainsi qu'un barbecue et l'achat de plusieurs modules de jeux destinés aux jeunes enfants dans un espace sécurisé.



## Un service technique au service des communes

Le service technique intervient également pour la moitié de son activité sur les espaces communaux. Une trentaine de communes qui n'ont pas de matériels et de moyens humains dédiés font appel aux services techniques, pour la plupart du temps sur les espaces verts en entretien régulier mais aussi pour des demandes de bricolage

### Exemples de quelques chantiers type ayant été réalisés par le service technique :

- **Batsère** : travaux de réhabilitation d'un logement communal  
Reprise du placo en mur et plafond, réfection des peintures, rénovation des sols, menuiserie, pose de placard, curage et remise à niveau de la cour en extérieur et débroussaillage
- **Escala** : rénovation d'un logement (reprise de placo, travaux de peinture)
- **Lagrange** : nettoyage et grattage de trottoirs
- **Réjaumont** : peinture de menuiseries de la mairie, peinture d'une statue
- **Bonnemezon** : réalisation d'une chape pour une aire de pique-nique
- **Benqué-Molère** : nettoyage des dalles du cimetière



Chape aire pique-nique  
BONNEMAZON



Nettoyage trottoirs  
LAGRANGE



Peinture statue et croix  
RÉJAUMONT



Installation de placards  
BATSÈRE

# LE SERVICE INFORMATIQUE

## Des besoins de plus en plus importants

- Il a poursuivi ses missions d'accompagnement auprès des utilisateurs des communes et de la communauté, en généralisant les méthodes de dépannage à distance et d'infogérance.
- Il suit les achats et réalise les installations de solutions informatiques et réseau dans les différentes structures (mairies, écoles, office de tourisme...) afin de fiabiliser et de renforcer



l'outil de travail, tout en rationalisant les dépenses. Sur la question des achats, la communauté de communes poursuit en interne l'évolution de son parc vers du matériel adapté au télétravail. Dans le domaine de la sécurité, le service est monté en compétence sur l'installation de pare-feu et la gestion sécurisée des serveurs.

- Le service continue aussi d'exercer un rôle de conseil dans le domaine de la gestion des abonnements de téléphonie et d'Internet, en assistant par exemple certaines collectivités dans le cadre du passage à la fibre, ou encore dans le déploiement de systèmes IOT (réseau d'eau potable connecté, par exemple).

.....

## Une activité d'assistance auprès des communes qui progresse fortement

Le service informatique reçoit en moyenne **3,25 demandes d'assistance par jour** ouvré (soit plus de 700 par an) en provenance des communes. En 2022, le service a effectué **126 déplacements** communaux ou intercommunaux. Le gros du travail d'assistance est réalisé dans les locaux de la CCPL, en back-office ou à distance grâce à des outils de télémaintenance.

## Des besoins de plus en plus importants sur les communes

Le service a continué d'apporter son soutien aux communes, notamment dans les domaines du renouvellement des machines, de la sauvegarde, ainsi que de l'aide aux écoles communales pour répondre aux appels à projet en matière de déploiement d'outils numériques (écrans interactifs, tablettes, pc portables, etc), allant jusqu'à la création de réseaux informatiques conformes aux exigences actuelles (exemple dans les écoles de Hèches, La Barthe, Esparros et Laborde). Le service est intervenu sur quasiment toutes les communes.

## Un service qui s'est renforcé en 2022

Compte tenu des besoins supplémentaires, le service est composé de deux agents à temps plein pour répondre à l'activité du service. Il continuera à se professionnaliser, avec notamment la mise en place d'un outil de gestion de parc, qui s'inclut dans une démarche qualitative basée sur les bonnes pratiques ITIL. Cet outil permettra d'avoir une vision plus précise sur l'activité du service informatique. Des démarches de sensibilisation et de formations des utilisateurs à la cybersécurité seront dispensées. Un travail sera aussi réalisé pour renforcer la protection des données détenues par les entités.



# ANNUAIRE DES SITES COMMUNAUTAIRES

<b>Structures</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Email</b>
<b>Siège administratif CCPL</b>	• 01 route d'Espagne • 65250 Barthe de Neste	05.62.98.84.09	accueil@ccplannemezan.fr
<b>Cellule développement économique CCPL</b>	• 01 route d'Espagne • 65250 Barthe de Neste	05 62 50 18 47	developpement@ccplannemezan.fr
<b>Cellule développement durable CCPL</b>	• 01 route d'Espagne • 65250 Barthe de Neste	09 70 21 04 78	developpement@ccplannemezan.fr
<b>Cellule développement agricole CCPL</b>	• 01 route d'Espagne • 65250 Barthe de Neste	05.62.50.18.46	developpement@ccplannemezan.fr
<b>Moulin des Baronnie</b>	• Village • 65130 Sarlabous	05.62.39.05.14	moulin.baronnies65@gmail.com
<b>SPANC</b>	• 01 route d'Espagne • 65250 Barthe de Neste	05.62.98.41.53	spanc@ccplannemezan.fr
<b>Office de Tourisme Capvern-les-Bains</b>	• 300 rue des Thermes • 65130 Capvern-les-Bains	05.62.39.00.46	info@coeurdespyrenees.com
<b>Point information Tourisme La Barthe-de-Neste</b>	• 01 route d'Espagne • 65250 Barthe de Neste	05.62.98.87.02	info@coeurdespyrenees.com
<b>Office de Tourisme Lannemezan</b>	• 24 rue Alsace-Lorraine • 65300 Lannemezan	05.62.98.08.31	info@coeurdespyrenees.com
<b>Gouffre d'Esparros</b>	• 65130 Esparros	05.62.39.11.80	gouffre-esparros@orange.fr
<b>Espace Préhistoire de Labastide</b>	• 65130 Labastide	05.62.49.14.03	espace-prehistoire@orange.fr
<b>Centre de Loisirs Capvern</b>	• 22 rue du 11 Novembre • 65130 Capvern	05.62.39.70.94	centredeloisirsdecapvern@orange.fr
<b>Centre de Loisirs La Barthe-de-Neste</b>	• 14 rue de la Poste 65250 • La Barthe-de-Neste	05.62.98.81.23	clshlabarthedeneste@orange.fr
<b>Centre de Loisirs Lannemezan</b>	• 369 rue du Quatre • Septembre • 65300 Lannemezan	05.62.98.50.84	centreloisirslannemezan@orange.fr
<b>MARPA des Baronnie</b>	• Route d'Escots • 65130 Bourg-de-Bigorre	05 62 39 16 78	marpadesbaronnies@orange.fr

## Crédits :

**Directeur de publication :** Bernard PLANO - **Rédaction :** Elus et services CCPL - **Création graphique et mise en page :** Gaëlle CHARLES, communication CCPL - **Crédits photos :** Office de Tourisme Coeur des Pyrénées, services CCPL, Freepik - **Impression :** Conseil Imprim

Edition 2022 / Impression Octobre 2023



Communauté de Communes

# Plateau de Lannemezan

NESTE BARONNIES BAÏSES



**Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan**

1 route d'Espagne - 65250 La Barthe de Neste

Tél : 05 62 98 84 09

[www.ccplateaudelannemezan.fr](http://www.ccplateaudelannemezan.fr)